

Commission de la Culture et de l'Enfance du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015–2016

---

2 JUIN 2016

---

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 2 JUIN 2016 (MATIN)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>4</b>
1.1	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Infrastructures culturelles et MADmusée» .....	4
1.2	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Études sur la mutualisation dans les secteurs culturels» .....	4
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mémo politique de l'Association des centres culturels» (Article 76 du règlement)</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>9</b>
3.1	Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration de l'ORCW au Manège. Mons» .....	9
<b>4</b>	<b>Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Représentation des femmes dans le secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>12</b>
5.1	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis» .....	12
5.2	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Transparence sur le site Culture.be» .....	13
5.3	Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Saupoudrage dans les subsides dans la DO 23».....	15
5.4	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du musée Hergé à Ottignies-Louvain-la-Neuve» .....	16
5.5	Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration du théâtre enfance et jeunesse dans le décret "Arts de la scène"».....	17
5.6	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Subventions culturelles et taux de fréquentation des opérateurs» .....	18
5.7	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Déclarations du ministre Marcourt sur la culture».....	19
5.8	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des aides à la création» .....	20
5.9	Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutiens européens dans le secteur culturel – Europe Créative – et notamment le secteur musical» .....	21
5.10	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Résidences d'artistes dans les écoles».....	22
5.11	Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à livres» .....	23
5.12	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Au fil de l'eau» .....	24
5.13	Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Information des parents dans le cadre de la recherche d'un milieu d'accueil agréé».....	25

5.14	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recrutement d'étudiants pour encadrer les enfants dans certains centres Fedasil» .....	26
5.15	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Attente du ministre Furlan concernant la dette de la Wallonie à l'égard de l'ONE».....	27
5.16	Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nombre d'accueillantes en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	28

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Philippe Knaepen**, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 9 h 43.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations

## 1 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 1.1 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Infrastructures culturelles et MADmusée»

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Depuis 2009, pour parvenir à réaliser les économies nécessaires, on a gelé les investissements en infrastructures culturelles. Depuis 2014, aucun dossier n'a pu avancer, faute de moyens budgétaires disponibles, et le moratoire sur les infrastructures culturelles est prévu jusqu'à la fin de la législature.

Début 2016, votre prédécesseure nous informait de ce que l'Inspection des finances avait rendu un avis négatif sur les travaux du MADmusée vu le manque de moyens. Si je me réjouis de votre annonce de soutien au magnifique projet de ce même MADmusée, je souhaiterais obtenir plus d'informations sur les crédits dont vous disposez dans le cadre de l'ajustement budgétaire pour lancer les projets introduits par les collectivités locales.

Avez-vous reçu un nouvel avis de l'Inspection des finances en vue de débloquer les moyens nécessaires en 2016 pour le MADmusée?

Au-delà des moyens prévus pour le Musée juif et le MAD, d'autres projets seront-ils débloqués grâce aux crédits des infrastructures culturelles dans le cadre de l'ajustement? Dans l'affirmative, sur la base de quels critères? Quels sont les projets prioritaires que vous entendez concrétiser dans le cadre des infrastructures culturelles?

Quelles sont les perspectives, pour les autorités et collectivités locales, d'avancer dans le processus en quatre stades en 2017?

Lors de nos travaux, au début 2016, nous avons suggéré à Mme Milquet d'examiner les dossiers en attente. Ce travail d'analyse et d'actualisation des demandes est-il en cours? Quand les résultats seront-ils disponibles? Cette demande avait été formulée lors de l'examen de la proposition de décret déposée par M. Knaepen.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – S'agissant des moyens investis ces dernières années dans les

infrastructures culturelles, je précise que pour les bâtiments appartenant à la Communauté française, il n'y a pas eu «gel», mais bien réduction de l'enveloppe disponible. En outre, des moyens considérables ont été priorités au profit du projet Mons 2015, ce qui a retardé d'autres investissements.

Quant aux subsides alloués aux communes pour leurs infrastructures culturelles, des moratoires ont bien été annoncés. Néanmoins, dès le début de la présente législature, le gouvernement a opté pour le principe de l'enveloppe. En d'autres termes, il a fait le choix de ne pas exclure l'engagement de nouveaux subsides ni l'enveloppe budgétaire qui l'autorise.

Dans le cadre de l'ajustement budgétaire 2016, le gouvernement a décidé de prévoir des crédits pour l'octroi de subsides à quatre projets.

Premièrement, la rénovation et l'extension du MADmusée à Liège. Elles visent à inscrire ce dernier dans un tissu urbain qui lui permettra d'exposer ses collections, lesquelles sont constituées de plus de 15 000 pièces.

Deuxièmement, le Musée juif de Belgique. Il offrira un nouvel espace muséal distribué sur six étages. Les travaux devraient débuter au début 2017.

Troisièmement, la rénovation du centre culturel de Comines-Warneton, particulièrement les deux salles et l'enveloppe extérieure qui permettra un meilleur accueil du public et des améliorations énergétiques.

Quatrièmement, la rénovation de la Maison de la culture de Tournai. Un projet qui apportera une meilleure répartition des espaces existants ainsi qu'une amélioration énergétique importante.

Quelles sont les perspectives pour 2017? L'engagement juridique de la Communauté française à subventionner ces quatre projets deviendra formel cette année. Les quatre communes et ASBL concernées auront ainsi la garantie d'obtenir leurs subsides à condition qu'elles respectent les procédures et qu'elles fassent appel à des marchés publics.

Je n'hésiterai pas intervenir si le respect des procédures et des budgets faisait défaut.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Je reviendrai plus tard sur l'analyse des dossiers en attente. Nous aimerions savoir quel type de politique mener et l'importance à donner à nos infrastructures.

Effectivement, la politique du MADmusée à l'égard de l'Art différencié est plus que nécessaire. Mais d'autres dossiers sont en souffrance. Il serait intéressant que nous puissions disposer, en tant que parlementaires, d'une analyse de ces besoins afin de vous inciter peut-être à ouvrir cette enveloppe de manière plus conséquente.

### 1.2 Question de Mme Isabelle Emmery à

**Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Études sur la mutualisation dans les secteurs culturels»**

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Les questions portant sur les démarches de mutualisation dans le secteur culturel se sont régulièrement invitées dans le cadre des débats *Bouger les lignes*. Au sein de cette commission, nous avons entendu à plusieurs reprises que des audits seraient réalisés pour optimiser les moyens dans le champ tant du théâtre que des centres culturels ou des musées. Mutualiser permettrait ainsi de répondre en partie à une série de contraintes budgétaires pour dégager – sans doute – des moyens nouveaux.

Pour mon groupe politique, les opérateurs culturels ont déjà organisé sur le terrain cette co-gestion et les pistes pour trouver de réels ballons d'oxygène en mutualisant nous semblent marginales.

Madame la Ministre, où en sont précisément les audits annoncés depuis un an dans les différents secteurs culturels? Quels sont les organismes chargés de ces analyses dans les différents secteurs? Ont-ils été désignés conformément à la législation sur les marchés publics? Des comités d'accompagnement de ces audits ont-ils été mis en place? Dans l'affirmative, quels sont les acteurs culturels qui accompagnent ces consultants?

Au stade actuel, pouvez-vous nous en dire plus sur les pratiques de mutualisation envisagées? Vers quelles démarches de mutualisation allons-nous? S'agira-t-il des moyens matériels, des moyens humains, des moyens immatériels?

Enfin, qu'en est-il de la Maison des fédérations artistiques? Quelles seront les missions spécifiques de cette structure? Un budget est-il prévu en 2016?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – À ce stade, une seule consultance sur le théâtre adulte est en cours. Cette consultance a été annoncée dans la note d'orientation sur le théâtre communiquée en juillet 2015. Elle a pour but d'aider le gouvernement de la Communauté à optimiser le paysage théâtral et à diminuer les coûts de fonctionnement des opérateurs théâtraux en Fédération Wallonie-Bruxelles. Un marché public a évidemment été lancé; il a été remporté par le cabinet Kurt Salmon. Le comité d'accompagnement est composé de deux représentants du pouvoir adjudicateur, membres de mon cabinet, d'un représentant du centre d'expertise juridique du Ministère de la Communauté française, de l'administrateur général de la Culture et de deux représentants du secteur du théâtre, membres du Conseil de l'art dramatique. La consultance a débuté le 21 mars et s'achèvera le 20 juin. Je pressens que le 21 juin, on m'adressera une question! (*Sourires*) Vous comprendrez que j'attendrai les conclusions de

cette consultance avant d'aller plus loin.

Par ailleurs, il faut savoir que l'ASBL Initiatives locales pour l'emploi à Schaerbeek et l'Association des techniciens professionnels du spectacle (ATPS) ont réalisé une série d'ateliers sur la thématique de la mutualisation. La synthèse de leurs travaux est annoncée pour le 10 juin, lors d'une présentation publique au PointCulture de Bruxelles. Des organisateurs de ces ateliers étaient déjà présents dans la coupole *Artistes au centre*. Je ne doute donc pas que le lien sera fait. On peut s'attendre à ce qu'ils soient allés un peu plus loin dans l'opérationnalisation des conclusions de la coupole *Artistes au centre* pour ce qui concerne la mutualisation. Je pourrai vous annoncer des mesures concrètes et objectivées lors de la rentrée culturelle de *Bouger les lignes* le 28 septembre prochain où je vous donne rendez-vous.

Tous les modes de mutualisation sont envisagés. L'objectif n'est certainement pas d'imposer des réductions systématiques de moyens à chacun. L'idée est bien plus de tester des projets collaboratifs émanant des acteurs culturels. Vous connaissez mon obsession de la liberté d'entreprendre et de la liberté associative. Il ne s'agit pas d'uniformiser ou de centraliser, mais de susciter des partenariats et des initiatives au niveau des partenaires locaux. La mutualisation doit être vécue comme une force et pas comme un handicap pour les opérateurs. Bref, la mutualisation doit soutenir sans appauvrir et, de nouveau, vous connaissez ma philosophie dans ce domaine.

Pour répondre au dernier volet de vos nombreuses sous-questions, le projet des maisons des fédérations avance. J'en ai d'ailleurs déjà discuté lors de plusieurs réunions en mon cabinet avec les acteurs concernés. Je suis décidée à aboutir sous cette législature. Soyons clairs, ici aussi, cela se basera sur une volonté libre et concertée entre les acteurs et non sur la base d'un décret qui leur imposerait une obligation de vivre en commun dans une même maison.

Pour l'heure, nous en sommes toujours à la constitution d'un groupe de réflexion pour approfondir le modèle d'organisation et de représentation des fédérations et des métiers. Une des caractéristiques est que s'il existe un certain nombre de fédérations représentatives des secteurs, on compte peu de syndicats de métiers comme les syndicats de médecins. Il faut aussi savoir si les acteurs veulent s'organiser de cette manière-là. Nous pourrions alors, dans le cadre de *Bouger les lignes* et des résultats de la coupole de nouvelle gouvernance culturelle, mettre concrètement ce projet sur la table et le faire aboutir s'ils le souhaitent.

**Mme Isabelle Emmerly (PS).** – Comme vous, Madame la Ministre, je suis favorable au projet collaboratif et à la liberté associative. Cela doit guider toute démarche en la matière: une action qui ne serait pas consentie, mais imposée ne

donnerait pas des résultats positifs.

Selon certaines informations, le décret sur les Arts de la scène serait prochainement à l'ordre du jour du gouvernement. Je m'interroge sur le lien entre l'audit sur le théâtre adulte et ce décret. Par ailleurs, ma question ne portait pas uniquement sur le théâtre, mais aussi sur les musées et les centres culturels.

## **2 Interpellation de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Mémo politique de l'Association des centres culturels» (Article 76 du règlement)**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, un mémo politique vous a été adressé le 20 mai dernier par l'Association des centres culturels dont l'un des responsables est présent aujourd'hui. Clairement, il s'agit d'un SOS envoyé par un secteur en détresse.

La situation de plusieurs centres culturels devient critique et des premiers licenciements ont été opérés, ces derniers mois, en raison de l'absence criante de refinancement. Le manque d'intérêt pour l'action des centres culturels est très mal vécu par beaucoup d'opérateurs et un sentiment d'injustice, de tristesse et de colère habite les associations et les professionnels. Je n'invente rien, c'est écrit tel quel dans ce mémo.

L'espoir qui régnait à la suite de l'adoption du décret relatif aux centres culturels le 21 novembre 2013 a fini par s'étioler au fur et à mesure. Pour rappel, ce décret confortait les centres culturels comme pierre angulaire dans le processus de développement culturel, ainsi que dans la médiation artistique. Aujourd'hui, ce décret se résume à une kyrielle de belles intentions et de promesses non tenues. On le ressent bien à la lecture de ce memorandum, le secteur y a cru, mais aujourd'hui, il se sent trahi. Trahi parce que, comme le dit l'association, «Depuis la mise en place du nouveau gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aucune mesure concrète veillant à assurer aux centres culturels une viabilité et un développement de leurs actions n'a été prise».

C'est un constat cinglant, Madame la Ministre!

Il y a plus fort encore: Si le secteur regrette le manque de décisions, il fustige tout bonnement le manque d'intérêt politique de la majorité à garantir l'application du décret.

On rappellera que les restrictions budgétaires se sont accumulées ces dernières années: non-indexation des contrats-programmes, baisse des subventions de fonctionnement d'un pour cent...

L'application financière du décret a été gelée par le décret-programme du 14 juillet 2015 pour les années 2015 et 2016. Pour les années à venir, rien n'est encore défini.

Comme d'autres députés, j'ai déjà interpellé à plusieurs reprises votre prédécesseure concernant ce problème. Aujourd'hui, le mémo qui vous est adressé ne fait que confirmer le profond désarroi du secteur face à la façon dont le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles gère ce dossier.

L'Association des centres culturels se veut néanmoins constructive et identifie quatre enjeux structurels.

Premier enjeu: garantir la survie et le développement des centres culturels grâce à l'application de solutions pérennes permettant l'application du décret et la transition du secteur dans celui-ci.

Il faut rappeler que les centres culturels ont engagé ou formé des cadres pour mettre en place ce fameux décret qui proposait de belles avancées, mais qui était également accompagné d'obligations.

C'est la raison pour laquelle de gros investissements ont été effectués. Pour plancher sur l'application financière du décret, un groupe de travail composé notamment de représentants du secteur et de votre cabinet s'est réuni à trois reprises. Des mesures sont paraît-il en cours de discussion, mais elles sont loin de séduire l'association des centres culturels qui parlent même «d'un recul de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la question du financement».

Madame la Ministre, que répondez-vous sur ce point?

Rejoignez-vous cette association lorsqu'elle dit que les efforts budgétaires ne permettent pas aux centres culturels d'établir un plan cohérent en lien avec le décret? Allez-vous donner des garanties? Quelles actions allez-vous prendre à court et moyen termes?

Deuxième enjeu: rétablir la confiance entre la FWB et les pouvoirs publics locaux et entre la FWB et les opérateurs culturels actifs dans l'action territoriale, tout en mettant l'accent sur le développement de leur travail de proximité.

Comment comptez-vous rétablir cette confiance essentielle?

Troisième enjeu: assurer la vitalité de l'emploi dans une cohérence politique.

Près de 50 % de l'emploi des centres culturels dépendent d'aides à l'emploi régionales. Le message est très clair: le secteur vous demande d'agir dès à présent auprès de vos collègues régionaux, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, pour éviter que le secteur perde un pan précieux de ses capacités d'action.

Des contacts ont-ils déjà été pris avec les régions sur ce dossier? Où en est-on précisément? Des difficultés apparaissent-elles? Si oui, lesquelles? Quel est le calendrier?

Quatrième enjeu identifié par l'ACC: renforcer les collaborations sectorielles et intersectorielles et développer une concertation directe avec les acteurs fédératifs.

L'association défend l'idée que pour intensifier le dialogue, il faut donner plus de moyens aux organisations représentatives. Le cadre de financement n'est pas stable et défini.

En êtes-vous consciente? Cette situation va-t-elle s'améliorer sous votre mandat? Dans l'affirmative, avec quel agenda?

Enfin, il apparaît du mémorandum du secteur que l'opération «Bouger les lignes» que votre prédécesseure, Joëlle Milquet, nous a vantée à mille et une reprise comme étant la septième merveille du monde, manque de méthodologie et crée au final «une confrontation entre les différents secteurs plutôt qu'un rapprochement». Notez que cela ne m'étonne pas. J'ai dit aussi mille fois à Joëlle Milquet qu'à force d'agiter les idées, on finit par créer beaucoup de déception quand on n'a pas de sous.

Que proposez-vous, Madame la Ministre, pour résoudre ce problème? Que répondez-vous surtout à ceux qui s'inquiètent au centre culturel?

Enfin, l'ACC est assez constructive dans ce mémorandum de huit pages. Elle propose quatre recommandations concernant l'application du décret: renforcer le dialogue et relancer une concertation saine; concentrer les efforts politiques sur les mesures à appliquer et non sur de nouvelles mesures; évaluer l'impact des nouveaux décrets culturels et éviter la frénésie administrative en allégeant les tâches obligatoires.

Quel accueil réservez-vous à chacune de ces recommandations? Je pense que le directeur de l'ACC est très impatient de vous entendre. Quelles initiatives envisagez-vous de prendre? Quel est votre calendrier?

Je vous mets la pression, mais je sais que vous ne pratiquez pas la langue de bois; je me réjouis donc d'avance.

**M. le président.** – La parole est à Mme Emmery.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Nous avons tous reçu ce mémorandum en accordant toute l'attention qu'il mérite. Au départ, le groupe PS ne comptait pas intervenir dans ce dossier, car nous ne sommes pas loin du débat sur l'ajustement budgétaire et, à titre personnel, je ne trouvais pas opportun d'intervenir à ce stade.

Dans la mesure où M. Maroy aborde cette question aujourd'hui, je tiens par contre à vous faire part de nos réflexions à ce sujet.

Lorsque vous êtes entrée en fonction, Madame la Ministre, vous nous avez affirmé vouloir vous situer dans la continuité de Mme Milquet. Cependant, ce que nous communique ce secteur à travers ce mémorandum et les difficultés qu'il vit nous incitent à proposer un temps d'arrêt qui permette la réflexion. C'est peut-être le bon moment, car les centres culturels sont au cœur de l'accès à la culture, ce à quoi nous sommes tous attachés en tant que démocrates. Le centre culturel est le pilier local le plus proche du citoyen qui permet d'agir et d'évaluer les actions. Les centres culturels se situent au centre d'un dispositif comprenant les artistes et toutes les thématiques liées à la culture.

Ce temps de réflexion nous semble nécessaire, car on ne peut continuer à être sourd et aveugle à ce qui se passe dans le secteur des centres culturels.

Nous sommes à la veille de cet ajustement budgétaire et lors de ma première intervention, je vous ai parlé des infrastructures culturelles et des marges dégagées pour les quatre projets que vous avez cités.

Ici, nous sommes à nouveau dans un budget qui ne souffre pas d'un moratoire, mais plutôt d'une réduction d'enveloppe qui persiste depuis un certain temps. De manière anticipée, pouvez-vous nous dire ce que va entraîner l'ajustement budgétaire? On sait que trois dossiers ont été débloqués représentant une enveloppe de 30 000 euros. Rapporté à l'immensité des besoins et au décret qu'il conviendrait d'appliquer actuellement, ce montant ne représente tout de même pas grand-chose.

En termes d'emplois, le secteur des centres culturels dépend fortement des Régions et des politiques d'emploi. En tant que Bruxelloise, je sais que la culture ne fait plus partie des priorités en termes d'accession à des emplois subventionnés. Ces derniers sont plutôt attribués à d'autres politiques tout aussi importantes, notamment la petite enfance. Des contacts ont-ils été entamés avec les ministres régionaux de l'Emploi? Dans les centres culturels, les relations humaines sont essentielles pour faciliter l'accès du public à la culture.

Le deuxième point est davantage lié à la communication que notre gouvernement a mise en place vis-à-vis des centres culturels. Ces derniers ne savent plus très bien où ils en sont par rapport à l'application du décret. Faut-il rentrer ou non un nouveau contrat?

De nombreux centres qui s'étaient fortement préparés doutent à présent et veulent faire marche arrière, ne sachant pas si ce décret va être appliqué ou modifié. En effet, nous avons entendu beaucoup de choses à ce sujet. Compte tenu du fait qu'il faut compter un an et demi après la remise du dossier pour que de nouveaux financements entrent en ligne de compte, les incertitudes sont plus nombreuses encore.

Je ne sais pas comment l'administration communique et si vous l'avez interrogée sur ce point, mais je sens bien que si la communication existe, elle n'est pas très efficace. En effet, les centres ne savent vraisemblablement plus très bien sur quel pied danser! Il faudrait au minimum remédier à cette situation.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je puis d'emblée vous rassurer – et je crois que je l'ai déjà fait lors de la rencontre avec l'Association des centres culturels (ACC): je fais miennes ces quatre recommandations.

J'ai bien sûr lu attentivement le mémo politique et je suis parfaitement consciente des besoins de renouer le dialogue. Aussi me suis-je attachée à relancer la plateforme socioculturelle qui réunit à la fois les représentants des musées, de l'éducation permanente, des centres culturels, des centres d'archives privées, des centres d'expression et de créativité et de la lecture publique. Elle s'est réunie à mon cabinet le 20 mai dernier. Cette réunion nous a non seulement permis de faire connaissance, mais aussi d'entamer un processus de dialogue.

J'ai rencontré le 30 mai dernier les représentants de l'ASTRAC, de l'ACC et de l'A3C en présence de mon administration afin de faire aussi le point sur la situation. Nous avons notamment abordé les scénarios budgétaires préparés par le groupe de travail lancé par la ministre précédente. Le travail doit se poursuivre. À cette occasion, j'ai confirmé que j'acceptais avec plaisir l'invitation lancée par les 115 centres culturels à les rencontrer le 10 juin à Fosses-la-Ville. Ce sera l'occasion de dialoguer et de montrer que la concertation et le dialogue sont relancés. J'aurai simplement besoin d'un peu de temps pour faire aboutir une série de questions.

En ce qui concerne l'application des mesures déjà décidées, je partage l'avis de l'ACC. Aussi suis-je résolue à dégager des pistes pour financer le décret des centres culturels en tenant compte du contexte budgétaire difficile. Les possibilités de phasage seront examinées. Je ne vais pas ici promettre tout et n'importe quoi. Mais ce secteur est prioritaire. J'ai d'ailleurs reçu de mon administration une note très complète détaillant les demandes et les financements des différents décrets pour la suite de la législature. Des réunions auront lieu au sein de mon cabinet afin d'en évaluer les possibilités de mise en œuvre.

Quant à la «frénésie administrative», puisque je me revendique «grande prêtresse de la Charte associative», je suis évidemment attachée à une simplification administrative. Je ferai avec mon administration une série de propositions concrètes pour la mettre en œuvre.

Les propositions du groupe de travail sur des – soi-disant – reculs de la Fédération sont certes jugées insuffisantes par le secteur, mais elles

constituent une base qui permettra de lancer la dynamique du décret. La Commission des centres culturels a d'ailleurs marqué son accord sur ces propositions.

À ceux qui sont déjà au-dessus, l'idée est de proposer une augmentation de 20 % maximum de leur subvention, sur la durée du contrat-programme.

Il faut rétablir la confiance. J'ai entendu les inquiétudes formulées par le secteur. Il faut reconnaître un manque de dialogue structuré entre les différents pouvoirs. Je rencontrerai prochainement l'association des provinces wallonnes, la COCOF ainsi que l'Union des villes et communes pour entamer ce dialogue. C'est bien de renvoyer la balle à la ministre, mais il se fait que l'Union des villes et communes ne dispose pas d'interlocuteur en charge de la culture. Je me référerai donc à la présidence ou à la direction. Nous verrons alors si des pistes se dégagent. C'est en tout cas pour moi un enjeu et je trouve normal que l'Union des villes et communes prévoie une personne spécifiquement attachée à ce secteur. Comme vous le savez, je ne suis pas une adepte de la langue de bois.

J'en viens à la question des relations avec mes homologues et collègues régionaux. C'est une matière que je connais bien puisque j'ai eu le plaisir de participer à la rédaction de la note de la ministre Tillieux sur la réforme des APE et des aides à l'emploi. Pour les compétences qui sont les miennes, c'est le secteur de l'éducation permanente qui nous permettra de tester le transfert des APE vers les politiques fonctionnelles. J'ai écrit à Mme Tillieux pour lui proposer une rencontre et discuter avec elle de l'opérationnalisation de ce test. La note de la Région wallonne précise clairement que le reste des APE n'est pas concerné. Je prendrai rapidement contact avec le ministre Gosuin afin de discuter avec lui des ACS.

Venons-en au renforcement des collaborations sectorielles et intersectorielles. Deux associations ont parmi leurs missions celle de fédérer les centres culturels, l'Association des Centres Culturels (ACC) et l'ASTRAC. Lors de notre rencontre du 30 mai dernier, la question fédérative a été abordée. Les deux associations ont en effet développé un projet de coupole leur permettant de mener des actions communes et concertées. Je les ai invitées à déterminer elles-mêmes la meilleure manière de représenter le secteur. Faut-il une seule association ou bien deux? La ministre peut encourager ou soutenir des fusions d'ASBL ou de fédérations représentatives, mais elle ne peut en aucun cas les imposer. Elles déposeront leurs dossiers le 30 juin. L'instance d'avis examinera leur pertinence. Je déciderai sur la base de tous ces éléments pour que les contrats-programmes débutent le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

J'attache beaucoup d'importance à l'aboutissement du projet *Bouger les lignes*. La première phase de ce projet est passée. Il s'agissait



de lancer des idées, de concerter et de réfléchir avec l'ouverture d'esprit requise. Il faut maintenant faire aboutir le projet. À cette fin, il faut concilier la logique individuelle de l'artiste et la logique collective des institutions. À mon sens, ces deux logiques ne doivent pas être opposées, mais bien retissées. L'intention est de faire aboutir le projet de manière pérenne et tangible. Cela nécessite l'accord des représentants des institutions et des représentants des artistes.

La suite envisagée à *Bouger les lignes* permet, me semble-t-il, de rééquilibrer les critiques, notamment grâce à la coupole liée à la démocratie culturelle qui s'intéresse au public.

Quant aux questions méthodologiques, j'ai rencontré l'équipe de *Bouger les lignes*. Après les quelques problèmes qui se sont posés, il faut bien l'admettre, à l'entame des travaux, ces questions me semblent avoir été résolues.

Le dernier comité de pilotage a dû être annulé en raison des grèves, mais j'attends avec beaucoup d'intérêt la réunion fixée le 23 juin et à l'occasion de laquelle je rencontrerai le comité de pilotage. Nous aurons alors une idée plus claire de l'agenda pour la suite et pourrons voir l'aboutissement des différentes coupoles.

Par ailleurs, c'est l'occasion pour moi de rappeler que c'est avant tout l'éducation permanente qui est au cœur de l'action des centres culturels. Ainsi, le fait d'avoir ajouté «ministre de l'Éducation permanente» à mes titres malgré l'arrêt, n'est pas le fruit du hasard.

**M. Olivier Maroy (MR).** – En vous écoutant, j'ai eu le sentiment que vous nous refaisiez le discours de Charles de Gaulle à Alger: «Je vous ai compris». Je prends note avec plaisir de votre attitude d'ouverture vis-à-vis du secteur. Selon vos dires, vous êtes consciente du besoin de concertation qui est bien réel.

En effet, les mots utilisés dans le mémo politique sont pour le moins cinglants. Je pense donc qu'il est plus que temps de passer de la parole aux actes. J'aurais du mal à être méchant avec vous, car vous n'êtes là que depuis un mois et demi. Je peux donc comprendre que vous demandiez du temps pour dégager des pistes de solutions après avoir rencontré les acteurs du secteur.

En même temps, ce changement de ministre du cdH n'est pas à imputer au secteur et ce n'est donc pas à ce dernier de faire les frais de cet épisode malheureux! Nous devons nous mettre à sa place et je rejoins à ce titre Mme Emmery: les centres culturels ont une mission essentielle, tant il est vrai que la culture de proximité, en milieu rural ou semi-rural, voire urbain, est la pierre angulaire de la politique culturelle.

Ainsi, dans une région comme la mienne par exemple, le centre culturel est la seule offre disponible en matière de culture. Je ne reviendrai pas sur l'importance de telles structures et sur leur

rôle primordial en termes d'accès à la culture, mais il est vraiment important de mettre l'accent sur ces questions par les temps qui courent.

Votre réponse me laisse légèrement sur ma faim, mais je ne peux vous blâmer, car il vous faut du temps. Je vois que la concertation est lancée. La frénésie administrative est dénoncée, mais cela ne date pas d'hier. Vous dites être attachée à la simplification, mais je n'ai pas entendu de propositions. Je vous laisse le temps de les élaborer.

Mme Emmery a eu des mots durs pour la politique de l'emploi sous compétence régionale, mais son parti est au pouvoir en Régions bruxelloise et wallonne. C'est même un ministre socialiste qui est à la manœuvre dans cette dernière assemblée. Un peu de cohérence au sein de cette majorité ne ferait pas de mal.

Vous vous doutez que la coupe est pleine. Vous affichez des intentions louables, mais qui manquent de concret. J'imagine que d'ici à un mois, vous aurez dégagé des pistes concrètes. Cela fait des années que les contrats-programmes des centres culturels ne sont pas indexés alors que les coûts augmentent. Je l'avais démontré lors d'une question orale à votre prédécesseur. Aujourd'hui, on rabote de 1%. Ce qui devrait vous inquiéter, c'est que des centres culturels commencent à procéder à des licenciements. Ils n'en peuvent plus, ils passent plus de temps à chercher de l'argent qu'à réaliser leurs missions: créer, ouvrir les horizons, imaginer, nous faire rêver, raconter des histoires... Tout cela est très inquiétant. Je terminerai en vous disant «au boulot, madame la ministre!»

**M. le président.** – L'incident est clos.

### 3 Questions orales (Article 81 du règlement)

#### 3.1 Question de M. Olivier Destrebecq à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration de l'ORCW au Manège. Mons»

**M. Olivier Destrebecq (MR).** – Madame la Ministre, nous avons déjà eu, hier, l'occasion de parler du Manège. Mons et de l'audit. L'objet de ma question est différent.

Une des propositions évoquées par le Manège. Mons – et la Ville de Mons – afin de renflouer ses caisses était d'y intégrer l'Orchestre royal de chambre de Wallonie (ORCW). L'idée de «sortir» l'ensemble Musiques nouvelles du Manège. Mons et de regrouper ce dernier avec l'ORCW et la salle Arsonic a été mise sur la table.

Confirmez-vous cette option? Où en est-on concrètement? Quel est votre avis à ce sujet? Cette piste est-elle intéressante? Quel a été le soutien apporté par la Fédération Wallonie-Bruxelles à

l'Orchestre royal de chambre de Wallonie ces dernières années?

Selon mes informations, la salle Arsonic coûterait assez cher au Manège. Mons. Les finances saines de l'ORCW seraient donc nécessaires afin de l'aider financièrement et, en quelque sorte, de renflouer ses caisses.

Pourquoi évoquer la seule piste de l'ORCW? D'autres institutions culturelles montoises ne sont-elles pas à même de s'associer avec le Manège. Mons? Quelles sont les autres structures culturelles montoises contactées dans ce dossier? Où en sont les contacts?

Entre nous, Madame la Ministre, cela ne reviendrait-il pas à brader l'ORCW, qui dispose d'une réputation dépassant nos frontières nationales? Intégrer cet orchestre dans une structure qui, il faut bien le dire, a une vocation beaucoup plus municipale, n'est-ce pas restreindre son champ d'action? Ce plan ne correspond pas à la portée régionale, nationale, voire internationale, de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie, qui est un des ambassadeurs d'excellence de notre Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous devons y être attentifs.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je voudrais tout d'abord vous rassurer quant à l'avenir de l'Orchestre royal de chambre de Wallonie: je n'entends absolument pas brader cette institution musicale dont la réputation dépasse largement nos frontières, vous l'avez souligné. Bien au contraire, je continuerai à le soutenir, comme le fait la Fédération avec une constance que je voudrais relever. En l'espèce, ces cinq dernières années, ce soutien cumulé a représenté 8 138 000 euros, imputés principalement dans la DO 21 des Arts de la scène. Je tiens à votre disposition le tableau des différentes sommes.

À ce stade, il n'entre absolument pas dans mes intentions d'intégrer l'orchestre dans le Manège. Mons, et certainement pas en l'absence d'avantages pour les deux parties ni dans le seul but de renflouer les caisses du Manège. Comme d'habitude, je suis claire! Par contre, je veillerai à examiner favorablement toute initiative permettant de réduire les frais administratifs au profit de l'artiste et, dès lors, de développer des synergies et des mutualisations en ce sens. Mutualiser ne veut pas dire fusionner, intégrer, diluer, faire disparaître...

La Ville de Mons a tout à gagner, me semble-t-il, à continuer à disposer d'un orchestre de chambre aussi réputé que l'ORCW: non seulement, celui-ci remplit ses missions musicales classiques, mais, au travers d'un ensemble d'initiatives vis-à-vis du monde scolaire et parascolaire et d'actions remarquables, d'initiatives musicales dans les quartiers moins favorisés, il rencontre des besoins auxquels, comme vous le savez, j'attache beaucoup d'importance.

Je ne puis donc que vous confirmer que le cabinet a demandé à l'Inspection de l'administration générale de la Culture un audit afin d'analyser la situation financière et la gestion passée du Manège. Mons, de dresser un état des lieux et de mettre en lumière des pistes de solution en vue d'assainir la situation et ce, indépendamment de l'ORCW.

J'attends ces conclusions et, vous le comprendrez, je ne prendrai mes décisions qu'une fois parfaitement informée. Par contre, je ne suis pas en mesure de vous confirmer l'option de l'intégration de l'ORCW dans le Manège. Il m'est revenu que cette alternative avait été discutée dans certains cénacles. Il a été question de regrouper l'ensemble Musiques nouvelles avec l'ORCW et avec la salle Arsonic: je crois savoir que jamais aucun plan crédible et précis n'a fait l'objet d'une demande formelle auprès du conseil d'administration de l'ORCW et que la Ville ne s'est jamais officiellement prononcée pour une option plutôt qu'une autre.

En conclusion, je vous confirme ma volonté de continuer à soutenir l'ORCW, de veiller à ce que l'ensemble Musiques nouvelles poursuive ses activités, de remplir nos obligations d'emphytéote vis-à-vis de la salle Arsonic et de contribuer, autant que faire se peut, au développement de la culture et de la musique, en particulier à Mons!

**M. Olivier Destrebecq (MR)**. – Tout d'abord, étant donné que le dossier n'est pas clos, je me permettrai de revenir vers vous, comme nous en avons discuté hier. Cela devrait d'ailleurs vous faire plaisir, car vous disposerez alors, en plus de l'audit, d'informations concrètes, d'éléments pragmatiques et objectifs.

On m'avait dit beaucoup de bien de vous et je dois dire que j'ai adoré votre façon de me répondre. Vous levez en effet toutes les ambiguïtés en la matière. Certes, chacun a son interprétation, mais en ce qui me concerne, sur ce sujet bien précis, je suis rassuré. Je craignais que vous cédiez à la tentation de laisser absorber ce «bel ambassadeur» qu'est l'Orchestre royal de chambre de Wallonie dans une autre structure, et ce, en raison de simples problèmes financiers.

Je suis rassuré. Je pense que l'Orchestre vaut mieux que cela. Nous sommes totalement sur la même longueur d'onde.

#### **4 Interpellation de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Représentation des femmes dans le secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)**

**Mme Anne Lambelin (PS).** – En janvier dernier, j’avais interrogé votre prédécesseure, Mme Milquet, sur la représentation des femmes dans le secteur de la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce sujet revient dans l’actualité avec la désignation du prochain directeur du Théâtre National et le courrier qui vous a été adressé par la Société de gestion des droits d’auteurs.

Dans sa réponse, Mme Milquet expliquait que la représentation équilibrée n’était pas clairement définie dans le cadre des ateliers «Bouger les lignes», mais qu’elle devrait s’inviter dans les débats sur la gouvernance.

Toutefois, elle prônait avec conviction l’instauration de règles beaucoup plus contraignantes pour les nominations et les compositions des jurys et envisageait de revoir en profondeur la composition des instances d’avis.

Pour de nombreuses artistes, le changement doit être provoqué par une politique volontariste cherchant à modifier les mentalités et les attitudes dans un secteur très féminisé, mais où les femmes occupent souvent des postes peu prestigieux.

Madame la Ministre, pouvez-vous me confirmer, comme l’avait déclaré Mme Milquet, que, dans le cadre de la réforme des instances d’avis, vous souhaitez augmenter le seuil minimum de représentation par sexe au-delà de ce qui est prévu dans le décret?

Quelle est votre marge de manœuvre pour imposer une féminisation des conseils d’administration des institutions et associations majoritairement financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Votre cabinet entrevoit-il déjà des pistes concrètes pour rééquilibrer la composition des jurys pour les prix octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles?

De quelle manière travaillez-vous avec Mme Isabelle Simonis pour stimuler une politique plus égalitaire dans le secteur culturel?

Est-il possible d’envisager, à l’instar de l’Observatoire du ministère français de la Culture, de mettre en place un système de *monitoring* de l’égalité dans les différents secteurs culturels et l’administration, en accordant une attention aux postes à responsabilité, tant dans les institutions publiques que dans les associations subventionnées?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – La représentation équilibrée des femmes et des hommes est une préoccupation qui occupe une place transversale dans l’action du gouvernement et l’égalité des chances en tant que telle a été confiée à ma collègue Isabelle Simonis. C’est dire, s’il fallait encore insister, la place centrale que les partenaires de ce gouvernement ont voulu donner à cet enjeu

de société en lui consacrant un portefeuille à part entière.

Il n’existe pas de système de *monitoring* en tant que tel. Toutefois, nous pouvons nous appuyer sur des outils existants pour, le cas échéant, réaliser une photographie de la répartition des genres dans l’un ou l’autre secteur ou sous-secteur de la culture. En ce sens, le Parlement a voté hier en séance plénière une modification au décret «Emploi» pour mettre en place le système d’information du cadastre de l’emploi. Ce système de collecte des données qui actuellement ne prend pas certains secteurs, comme celui des arts de la scène, permettra à terme de tirer diverses statistiques, notamment sur la répartition des genres par niveau ou par type d’emploi, et de confirmer la surreprésentation d’un sexe sur l’autre. En effet, quand on parle d’égalité, on parle d’égalité dans certains secteurs aussi entre les hommes et les femmes et pas seulement entre les femmes et les hommes.

La réforme des conseils consultatifs et des instances d’avis est en cours. Elle devra tenir compte d’un récent décret qui affecte la composition des instances d’avis de manière encore plus contraignante que ce que prévoit le décret lui-même des instances d’avis. Il s’agit du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et les femmes dans les organes consultatifs. Il remplace donc le décret de juillet 2002 et impose une limite dans la composition de ces organes avec un maximum de deux tiers du même sexe. En vertu de ce décret, les ministres fonctionnels ont dû solliciter des dérogations pour que ces instances continuent à remettre des avis juridiquement valables puisqu’il n’était légalement pas possible de corriger la composition des instances d’avis qui ne respectaient pas ce principe avant le prochain renouvellement fondamental des instances d’avis, lequel doit avoir lieu au plus tôt en juin 2017.

Quant à imposer une féminisation des conseils d’administration de nos institutions et de nos associations majoritairement financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, je vous rappelle – et j’ai le courage de le faire – qu’en vertu de la liberté d’association et du respect de l’autonomie des conseils d’administration et de leurs assemblées générales, ce sont les assemblées générales qui élisent leurs conseils d’administration et donc que faute d’instrument juridique contraignant, rien ne m’oblige actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles à imposer une féminisation ou une masculinisation des conseils d’administration des associations soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous n’ignorez pas qu’il existe un décret wallon du 9 janvier 2014 destiné à promouvoir la représentation équilibrée des hommes et des femmes et vous n’ignorez pas non plus que ce décret fait aujourd’hui l’objet d’un recours devant la Cour européenne des droits de l’homme. Je

préfère donc attendre la position de la Cour européenne des droits de l'homme avant d'aller plus loin. Le motif principal avancé est le suivant: le décret est en plus discriminatoire en ce qu'il exempte de cette obligation de mixité des organismes fondés ou administrés par les pouvoirs publics. J'assume de la cohérence dans l'action et dans mes lignes politiques. J'attends donc les résultats de la Cour européenne avant d'avancer.

Pour ce qui concerne la composition des jurys pour les prix octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, je compte adresser une circulaire à mon administration pour que les services qui constituent ces jurys intègrent cette préoccupation au moment de leur composition. Je fais bien la différence entre mes responsabilités vis-à-vis de mon administration et les pouvoirs de circulaire ou les pouvoirs d'injonction que je peux avoir à cet égard et le respect de la liberté associative et des procès qui sont en cours.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – La légalité et la répartition entre hommes et femmes occupent en effet une place transversale dans l'action du gouvernement. Celui-ci et le Parlement sont assez actifs à ce sujet.

Vous parlez d'une éventuelle photographie de la répartition des genres dans le secteur. C'est une excellente idée. Des statistiques existent déjà. Il faut toutefois éviter de se limiter à celles-ci et vérifier la répartition aux postes plus importants. On y trouve malheureusement moins de femmes, même si elles sont bien présentes en général. Il serait intéressant de creuser de ce côté.

Concernant la réforme des instances d'avis, vous nous avez dit qu'il y aurait éventuellement des clauses plus contraignantes relatives au seuil minimum. Est-il possible d'imposer une représentation suffisante des femmes sans recourir à une dérogation ou celle-ci est-elle nécessaire?

Attendre la décision de la Cour européenne des droits de l'homme sur le fameux décret est assez sage, même si le problème reste présent dans les conseils d'administration. Peut-être n'est-ce pas là le rôle de la Fédération? Nous devrions réfléchir à la manière dont nous pourrions assurer une sensibilisation.

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Une dérogation n'est accordée qu'après un deuxième appel infructueux. Elle ne vient donc vraiment qu'en ultime recours pour faire fonctionner ces instances d'avis.

**M. le président.** – L'incident est clos.

## 5 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 5.1 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et

### ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Réforme des instances d'avis»

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – Madame la Ministre, dans une interview que vous avez dernièrement accordée à *La Libre Belgique*, en réponse à une question concernant la façon d'évaluer la qualité de l'offre culturelle, vous répondiez: «Aujourd'hui, tout cela est très bien évalué par les instances d'avis». On peut pourtant lire dans la déclaration de politique communautaire: «En association avec l'Observatoire des politiques culturelles, procéder à un examen attentif, une remise à plat du rôle et une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis notamment afin de réduire le nombre et la taille desdites instances, de simplifier les procédures, de distinguer les missions de concertation et d'avis sur des demandes individuelles, d'améliorer la compréhension et la maîtrise des enjeux transversaux et de renforcer l'impartialité, la pertinence et la motivation des avis remis au ministre de tutelle»

Mme Milquet n'y allait généralement pas avec le dos de la cuillère. Au sujet des instances d'avis, elle y allait même au vitriol. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur la refonte de ces dernières? L'Observatoire des politiques culturelles vous a-t-il déjà transmis ses conclusions à ce sujet ou les avait-il transmises à votre prédécesseure? Si oui, quelles sont-elles?

Un décret est nécessaire pour réformer ces instances d'avis. Quel est votre calendrier à ce sujet? Jusqu'où envisagez-vous d'aller? Sera-ce une réforme *a minima*? Ces instances ne sont en effet toujours pas réformées. Depuis deux ans, elles rendent toujours des avis sur les rapports d'activités et les projets des opérateurs culturels.

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La déclaration de politique communautaire (DPC) – et pas seulement Mme Milquet – prévoit ce qui suit: «La transparence des interventions publiques doit être parfaite. Les objectifs de transparence, d'objectivation, de concertation des opérateurs culturels doivent continuer à guider les choix du gouvernement. Le gouvernement s'engage donc, en association avec l'Observatoire des politiques culturelles, à procéder à un examen attentif, une remise à plat du rôle et une refonte en profondeur des missions et du fonctionnement des instances d'avis (...).»

L'avis de ces instances sur le projet de réforme, telle que prévue dans la DPC, a été sollicité le 22 mars 2015. Dans l'intervalle, la coupole «Nouvelle gouvernance des politiques culturelles» de l'opération *Bouger les lignes* en a également fait l'une de ses priorités. Je prends donc un peu de temps pour «réconcilier» les deux actions parallèles qui ont été menées: la concertation avec

les présidents des instances d'avis et la réflexion dans le cadre de *Bouger les lignes*.

Je retiens cinq éléments qui posent question: le nombre de membres, les catégories, le rôle des suppléants, la durée des mandats et les coûts de fonctionnement, la représentation équilibrée des genres.

Le nombre de membres effectifs des instances est extrêmement élevé, puisqu'il oscille, sans logique apparente, entre dix et cinquante-cinq.

S'agissant des catégories, il semble que les membres représentant les usagers apportent une plus-value relative dans les diverses instances d'avis. En outre, seuls les membres de deux organismes y postulent systématiquement. Cela ne garantit pas une représentation variée et complète des usagers. Je n'affirme aucunement vouloir exclure les représentants des usagers. Simplement, j'estime que nous devons trouver la méthode qui garantisse une bonne représentation.

Outre le fait que la détermination de leur nombre est sujette à interprétation, les candidats sont peu motivés à postuler comme suppléants. En effet, ils ne peuvent espérer siéger qu'en cas de vacance définitive. Pourquoi, par exemple, ne pas permettre aux suppléants de remplacer de manière ponctuelle les membres effectifs lorsque ceux-ci sont absents? Bien entendu, se poserait alors la question de la continuité, de l'information et de la connaissance des dossiers.

J'en viens à la durée des mandats. Les membres sont désignés pour une durée de cinq ans renouvelable une seule fois, à l'exception des représentants des tendances idéologiques, qui sont obligatoirement renouvelés dans les neuf mois qui suivent l'installation des nouveaux parlements. Cette superposition de critères d'avis se révèle, au terme de quelques années, compliquée. En effet, des mandats seront renouvelés tous les cinq ans et d'autres le seront au rythme des renouvellements des parlements. Certains seraient tentés de fixer un échéancier commun. Je reste convaincue qu'il faut garder un savoir-faire au sein de l'instance en procédant à des renouvellements partiels.

Quant au grand nombre d'instances et de membres, les crédits alloués annuellement au paiement de ces derniers par des jetons de présence et des remboursements de frais divers sont systématiquement dépassés. À titre d'exemple, en 2013, les crédits inscrits à ce poste s'élevaient à 155 000 euros, pour une dépense finale de 221 592 euros, soit un dépassement de 43 %. Soit dit en passant, j'ai participé à la réflexion sur la gratuité des mandats au sein de l'AViQ. Ce point mérite d'être débattu.

Enfin, en ce qui concerne le décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, avec au maximum deux tiers des

membres d'un même sexe, l'administration générale de la Culture a introduit, fin décembre 2015, une demande de dérogation portant sur quinze instances d'avis.

L'Observatoire des politiques culturelles n'a pas été mandaté pour remettre des conclusions à ce stade, mais j'ai déjà, à plusieurs reprises, échangé des réflexions et tenu des réunions avec ses représentants et, comme le prévoit la DPC, cet acteur mettra en œuvre le processus de réforme, avec l'administration générale de la Culture.

Quant au calendrier, une révision fondamentale de la législation doit, bien sûr, intervenir, qu'il s'agisse du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel, ou de son arrêté, mais aussi de toutes les législations organiques qui appuient leur action sur l'avis des organes consultatifs.

Je refuse à ce stade de m'enfermer dans un calendrier. Sachez toutefois que les conclusions de la coupole «Gouvernance» de *Bouger les lignes* viendront compléter le lancement de ce chantier d'envergure.

Les instances d'avis sont un pivot essentiel de nos politiques culturelles depuis l'adoption de la loi sur le Pacte culturel en 1973. Je suis d'accord pour dire que le système défini en 2003 a montré ses limites, mais je me refuse à émettre le moindre doute sur le sérieux et la qualité des avis.

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – J'ai cru presque jusqu'au bout que nous serions d'accord sur toute la ligne. En effet, vous pointez les dysfonctionnements des instances d'avis et soulignez la nécessité de les réformer en profondeur. Vous allez même aussi loin que je l'espérais.

Vous voulez analyser en parallèle les avis demandés aux différentes instances le 22 mars 2015. Très bien. Mais la coupole «Gouvernance» n'a pas encore été sollicitée. La question se pose quand même depuis près de deux ans et il ne vous en reste que trois.

Dès lors me répondre que vous refusez de vous enfermer dans un agenda me paraît un peu court et assez hypocrite. Cela fait deux ans que l'on doit s'attaquer au problème et, manifestement, vous vous inscrivez dans la même perspective que Mme Milquet sur la réforme des conseils consultatifs!

Attendre les conclusions de la coupole prendra encore du temps. Or j'ai envie que l'on avance parce que, vous le dites vous-même, ces instances, qui sont un pilier de la réflexion, ne fonctionnent pas comme elles devraient.

J'espère que vous vous fixerez un agenda et je reviendrai vers vous sur le sujet.

**5.2 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance,**

**intitulée «Transparence sur le site Culture.be»**

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – En début de législature, j’interrogeais la ministre Milquet à propos de sa volonté de transparence dans la communication des subsides octroyés par ses services. Je l’interpellais plus particulièrement sur l’absence de mise à jour du site Culture.be. Elle avait fait le nécessaire et les données avaient rapidement été communiquées.

L’objectif de ma question est de m’assurer du suivi de cette mise à jour. J’aime à croire que le simple dépôt de ma question a fait bouger les choses puisque, entre celui-ci et notre réunion d’aujourd’hui, les chiffres de l’année 2015 ont été publiés sur le site. C’est une bonne chose. À l’avenir, il faudra maintenir cette dynamique. Vous dites qu’une de vos priorités, un de vos principes, c’est la transparence dans la manière de gouverner. Cela vaut aussi pour le secteur culturel.

Je constate également que pour la DO25 Audiovisuel et Multimédias, les dernières listes de subventions disponibles ont été publiées, alors que cela n’avait plus été fait depuis 2008. Pour la transparence, il reste les données relatives à la période 2008/2015, qui n’ont jamais été publiées. Il serait sans doute utile de disposer des chiffres pour voir l’évolution de cette division organique.

Madame la Ministre, si l’on souhaite une réelle transparence, il serait opportun de permettre une recherche par opérateur. Nombre d’entre eux sont repris dans plusieurs DO, ce qui rend toute comparaison extrêmement compliquée, voire impossible.

Le véritable enjeu de cette réforme et l’objectif de ma question, c’est d’obtenir une comparaison entre opérateurs. Je m’attends déjà à la réponse: comparaison n’est pas raison, on ne peut comparer des pommes et des poires. Laissez au moins le citoyen se faire sa propre religion sur la manière dont les subsides sont répartis, quitte à donner les explications par la suite. Il doit savoir ce que l’on fait avec cet argent public. Merci de bien vouloir me donner votre avis sur la question.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – L’Administration générale de la Culture s’engage à rendre publics ses chiffres sur Culture.be au plus tard lors de la sortie de son rapport d’activité, *Focus Culture*.

Celui-ci est généralement publié au plus tard le 30 juin de l’année qui suit chaque exercice budgétaire. Celui de 2015 est quasiment prêt. *Focus Culture* décortique les chiffres relatifs aux subventions attribuées et les classe selon les domaines et les fonctions culturelles, l’importance des subventions, les destinataires de celles-ci, etc. J’aurai le plaisir de le présenter officiellement le 22 juin prochain. Entre-temps, les travaux d’édition de

cette publication étant terminés, mon administration a chargé les flux de subvention sur le site.

Sur le plan des activités, le système de gestion du secteur audiovisuel n’était pas le même que celui en vigueur pour les autres secteurs de la culture. Ce n’est qu’en 2015, par modification de l’organigramme, qu’il a intégré l’Administration générale de la Culture. Les procédures ont immédiatement été aménagées afin que les données 2015 de consommation budgétaire de ce secteur soient traitées et rendues disponibles sur Culture.be, comme pour les autres secteurs.

Quant à la recherche par opérateur, comme vous le savez, l’opération de transparence a commencé à la suite des États généraux de la culture, en 2005. Au-delà des chiffres, poser la question sous l’angle de l’inégalité entre les opérateurs, voire entre les communes, relève d’un truisme. En effet, dans l’histoire de nos politiques culturelles et de nos opérateurs, principalement associatifs, le financement des politiques culturelles s’est construit sur la base du principe de subsidiarité. L’important est d’intervenir là où un opérateur ou un autre pouvoir n’ont pu le faire. Nous devons tenir compte du montant d’intervention de la commune et de la capacité financière de l’acteur culturel ou associatif avant de comparer. Il faut tenir compte de ces données. Je n’esquive pas la comparaison, mais il faut vraiment – et je le dis tout à fait sérieusement – veiller, sur la base du principe de subsidiarité et non en raison d’une quelconque mauvaise volonté, à ne pas comparer des pommes et des poires.

Enfin, les subsides sont attribués à des entrepreneurs associatifs où qu’ils se situent. La plus grande partie des subsides ont été attribués à des opérateurs culturels en raison de leur action et non de leur localisation. En outre, il s’agit essentiellement d’opérateurs privés et plus rarement d’opérateurs publics.

Telle est donc ma philosophie en la matière et, je le répète, prenons garde à ne pas comparer des pommes et des poires!

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – Tout ce que je demande, c’est une plus grande transparence. Nous devons avoir les éléments nécessaires pour, précisément, éviter de comparer des pommes et des poires.

Le principe de subsidiarité, c’est bien beau, mais, sur la base des chiffres que Mme Milquet m’avait communiqués, j’avais établi une comparaison entre les grandes villes de Wallonie. Charleroi recevait quatre fois moins que Liège, sans compter l’Opéra. J’é mets donc les plus grands doutes quant à ce principe. Je siège au conseil communal de Charleroi et je ne pense pas que les finances de ma commune soient suffisamment dans le vert pour pouvoir soutenir l’ensemble de ses opérateurs culturels comme elle le souhaiterait. À Charleroi, le secteur culturel est varié, riche et très motivé.

Avoir les chiffres, cela permet de comparer, mais aussi de «bousculer», car il y a aussi des guerres de clans, de régions, de villes. Chacun veut avoir la plus grosse part du gâteau. C'est peut-être légitime, mais tout citoyen, qu'il soit de Charleroi, de Namur, de Liège ou de Mons, a droit à la même part du gâteau quand il s'agit de culture.

### 5.3 Question de M. Nicolas Tzanetatos à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Saupoudrage dans les subsides dans la DO 23»

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – La ministre Milquet avait communiqué de façon assez claire sur le fait qu'elle souhaitait diminuer la politique de saupoudrage dans les subsides culturels. En 2014, dans une interview à la RTBF, elle déclarait souhaiter «réduire l'aide à ce que j'appelle des "petits brots sympathiques", qui appartiennent plutôt au secteur social».

Dans votre interview du 12 mai, vous confirmez qu'il faut oser évaluer et responsabiliser. En d'autres termes, confirmez-vous, Madame la Ministre, être également pour moins de saupoudrage?

Mme Milquet avait le sens de la formule, mais ses effets d'annonce ont rarement été suivis d'actions concrètes. Force est de constater que l'on trouve encore, dans les différentes divisions organiques (DO), de nombreuses lignes budgétaires qui relèvent davantage de l'associatif voire de l'occupationnel que de la culture. La rationalisation annoncée n'a donc pas eu lieu, en particulier dans la DO 23 relative à l'éducation permanente, que l'on pourrait appeler la DO «fourre-tout». On y trouve un certain nombre d'opérateurs présents dans d'autres DO qui viennent chercher un complément de subvention, parfois plus important que dans leur DO principale, sous prétexte de faire de l'éducation permanente. Y figurent également des associations dont on se demande ce qu'elles font dans cette division organique.

Je suis le premier à être persuadé de l'importance de l'éducation permanente, mais cette DO mérite plus de rationalisation et de transparence.

Pouvez-vous me dire, Madame la Ministre, si des actions concrètes seront menées pour rationaliser et donner plus de transparence à cette DO 23?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui me donne l'occasion de faire le point sur la ventilation des subsides de DO 23 et, comme vous, je partage la préoccupation que les budgets soient

utilisés de manière optimale et transparente. Je rappelle à cet égard mon attachement à la Charte associative.

En préambule, j'aimerais dresser un rapide état des lieux de la répartition des budgets dans la DO 23.

À l'initial 2015, le total des crédits inscrits au programme de cette DO en éducation permanente (neuf articles de base) s'élève à 34 534 000 euros dont 98 % des budgets sont dédiés à l'exécution des décrets. Seuls 2 % du programme sont consacrés au soutien de conventions et de projets ponctuels. Les crédits de l'AB 33.27 ou de l'AB 33.29, consacrés au soutien de conventions ou de projets ponctuels sont donc tout à fait limités.

Je confirme que je suis contre toute forme de saupoudrage. Comme les chiffres l'indiquent, il me semble infondé d'assimiler la répartition des crédits à cela. Vingt-cinq conventions sont financées sur l'AB 33.27.31 pour un montant de 855 000 euros, pour des projets d'éducation permanente, de développements communautaires, d'alphabétisation des adultes, de créativité ou de pratiques artistiques en amateur. Dans cet article de base, 96 % des crédits sont affectés au soutien à des conventions pluriannuelles. La marge pour des soutiens à des projets ponctuels est donc particulièrement réduite, puisqu'elle est de 4 %. Par ailleurs, une seule convention pour la Maison du Conté est soutenue sur l'AB 33.29.31 pour 45 000 euros qui concernent des subventions et des activités diverses culturelles et des activités d'actions interculturelles.

Parmi les associations conventionnées, seules six reçoivent un soutien complémentaire à leur dispositif principal de reconnaissance en éducation permanente ou en créativité et pratiques artistiques. Ces conventions sont destinées à soutenir des programmes d'actions complémentaires des dispositifs de reconnaissance, sans qu'il y ait eu aucun double emploi avec ceux-ci.

Afin de refaire le point sur ces conventions, leur échéance a été harmonisée pour prendre fin le 31 décembre 2016. Dans ce cadre, j'ai demandé une évaluation globale de ces conventions pour le 30 septembre 2016.

En ce qui concerne la transparence des données, je vous renvoie à deux outils de l'Administration générale de la Culture, le site *culture.be* qui permet de consulter les subventions et le rapport *Focus culture* qui sera bientôt publié.

Dans le cadre du contrat d'administration, tout dernièrement conclu entre le gouvernement et le ministère, un des objectifs de l'Administration générale de la culture est également d'objectiver la priorisation des critères de sélection des projets et de l'évaluation des dispositifs.

Selon moi, il est important d'objectiver les critères, mais aussi que les associations connais-

sent au préalable leur base d'évaluation et puissent disposer des évaluations. Ces axes constitueront l'épine dorsale de la manière dont je compte gérer ces subventions.

**M. Nicolas Tzanetatos (MR).** – La complexité de votre réponse montre à quel point cette DO manque de transparence.

Vous nous donnez le détail des ventilations des subsides pour chaque article. Cela montre bien qu'il y a l'exécution du décret, le financement du projet ponctuel et plein d'autres choses. Davantage de transparence dans cette DO appelée «fourre-tout» permettrait de rendre les choses plus lisibles aux yeux de tous et de savoir à quoi sont affectés les montants.

Je suis d'accord avec vous, il faut objectiver les critères. On subventionne des opérateurs qui n'ont rien à faire là. Comme je vous l'ai dit, il y a des opérateurs qui ont une DO qui leur est propre et qui touchent moins dans leur DO que dans cette DO 23. C'est ahurissant.

Arrêtons de subventionner les projets remis en dernière minute par les copains des copains et allons vers plus de transparence.

#### **5.4 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Situation du musée Hergé à Ottignies-Louvain-la-Neuve»**

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Ouvert en juin 2009, le Musée Hergé, situé à Louvain-La-Neuve, se situe aujourd'hui loin des prévisions que ses promoteurs étaient en droit d'espérer. En effet, la fréquentation plafonne actuellement à environ 80 000 visiteurs par an, au lieu des 300 000 attendus.

Début janvier, après plus de six ans sans administrateur, le musée a désigné Anne Eyberg comme nouvelle responsable. La directrice a récemment déclaré que le musée avait commis «des erreurs» et a énoncé différentes raisons pour expliquer ce relatif échec du musée

Premièrement, la localisation est pointée du doigt. Ainsi, peu d'indications conduisent les visiteurs jusqu'au musée.

Deuxièmement, la proposition d'un billet combiné avec le Musée Magritte a finalement été refusée alors que ce musée remporte aujourd'hui le plus gros succès de tous les musées belges avec plus de 200 000 visiteurs par an.

Tintin et son auteur Hergé font partie du patrimoine culturel mondial. Avoir sur nos terres un musée qui leur est dédié est donc une opportunité unique. Il ressort pourtant que le musée a besoin d'une aide concrète pour faire valoir son existence auprès du public.

Madame la Ministre, quelle aide le Musée

Hergé reçoit-il ou pourrait-il recevoir de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour favoriser sa visibilité? De quelle manière le gouvernement pourrait-il aider le musée à atteindre ses objectifs de croissance?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Aucun dossier de demande de reconnaissance du Musée Hergé n'a été introduit le 30 juin 2015. Aucune décision ne pouvait donc être prise pour une éventuelle reconnaissance au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La prochaine date de dépôt des demandes est fixée au 30 juin 2016. Si un dossier est introduit, il sera soumis, comme les autres, au Conseil des musées pour avis. Une fois un avis formulé et notifié à mon attention, je serais amenée à me prononcer.

De nombreuses initiatives existent déjà pour promouvoir le neuvième Art. Dans le secteur des lettres et du livre, une commission d'aide à la bande dessinée est chargée, en tant qu'instance d'avis, de formuler des avis, notamment sur des demandes de bourses introduites par des auteurs francophones. Les auteurs sont donc soutenus directement par ce biais.

En parallèle, le Centre belge de la bande dessinée a été chargé, dans le cadre de la convention dont il bénéficie dans le secteur des Arts plastiques, de développer davantage la promotion de nos auteurs. Le second étage de l'institution doit désormais être consacré à la présentation des écoles belges de la bande dessinée. Le centre doit également mener une série d'activités destinées à valoriser les auteurs francophones dont la démarche s'inscrit dans les mouvements émergents de la bande dessinée.

Nous n'avons aucun budget de prévu pour l'acquisition de bandes dessinées. Développer un budget spécifique pour cet objectif n'aurait pas beaucoup de sens. Par contre, des aides pour l'édition, la traduction et la réédition d'œuvres patrimoniales sont apportées, également sur avis de la Commission d'aide à la bande dessinée.

En ce qui concerne les mesures concrètes que j'envisage de prendre pour ce secteur, instaurer de manière systématique des projets dévolus à la bande dessinée dans nos espaces muséaux n'aurait pas beaucoup de sens. Le Centre belge de la bande dessinée que j'évoquais en amont lui consacre déjà toutes ses activités.

En fonction des opportunités dont ils peuvent se saisir, les autres musées peuvent également mettre en avant le neuvième Art. À titre d'exemple, je pense au Musée royal de Mariemont qui a inauguré le 20 mai dernier l'exposition «De Stargate aux comics: Les Dieux égyptiens dans la culture geek». Vous admettez que ce rapprochement entre les collections égyptiennes de nos musées et l'univers des comics est intéressant et original.



**Mme Anne Lambelin (PS).** – Vous avez cité plusieurs initiatives qui ont été prises ainsi que le rôle important du Centre belge de la bande dessinée.

Je le rappelle une nouvelle fois, comme j'avais déjà eu l'occasion de l'indiquer à Mme Milquet, que la bande dessinée fait partie du patrimoine belge. Je pense qu'elle doit être mieux valorisée dans notre pays et en Francophonie, car il s'agit d'un atout propre à la Belgique.

### 5.5 Question de Mme Anne Lambelin à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Intégration du théâtre enfance et jeunesse dans le décret "Arts de la scène"»

**Mme Anne Lambelin (PS).** – En janvier dernier, dans la foulée de l'opération *Noël au théâtre*, j'intervenais sur l'importance pour le développement cognitif des enfants de participer dès le plus jeune âge à des activités culturelles. Par ailleurs, je me réjouissais du succès remarquable du théâtre pour l'enfance et la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que de la notoriété de nos artistes à l'étranger.

Nous avons alors évoqué la possibilité d'intégrer le décret du 13 juillet 1994 au décret «Arts de la scène» et la nécessité de réviser cette législation sur la base des ateliers organisés dans le cadre de *Bouger les lignes*. En effet, il ressort du rapport *Artistes au centre* que des adaptations devaient être apportées afin de répondre aux besoins actuels du secteur.

Madame la Ministre, il me revient que le théâtre pour l'enfance et la jeunesse (TEJ) sera intégré au décret «Arts de la scène», ce qui me semble une nouveauté par rapport à la première mouture du texte qui nous avait été présenté en janvier.

Vu l'absence de réponse obtenue en début d'année sur l'intégration du TEJ au décret «Arts de la scène», je me permets de revenir vers vous avec des questions plus précises.

Pouvez-vous me confirmer la future intégration du TEJ au décret «Arts de la scène» et l'abrogation du décret actuel?

En ce qui concerne les besoins spécifiques de ce secteur, pourriez-vous nous éclairer sur les demandes formulées par celui-ci?

Quant à l'augmentation des budgets pour les bourses et les aides au développement effectives en 2015 et 2016, comment ces budgets pourront-ils être affectés au TEJ dans la mécanique du nouveau décret?

Quelles sont les remarques ou propositions qui ont été adressées par le Conseil d'avis sur la base de l'avant-projet de décret?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Vous êtes bien informée. Comme la ministre précédente a pu vous le dire en février dernier dans cette commission, la discussion avec le secteur du théâtre jeune public a été continue depuis le début de la législature.

Plusieurs pistes ont été abordées pour faire évoluer le secteur. La Chambre du théâtre pour l'enfance et la jeunesse participant aux travaux du Comité de concertation des arts de la scène, il a pu constater l'intérêt des évolutions du décret sur les arts de la scène que nous proposons. Il a finalement été décidé, lors de l'assemblée générale en avril dernier, d'intégrer le théâtre jeune public dans le décret.

Aussi, dans l'avant-projet qui vient de passer en deuxième lecture hier au gouvernement, est-il proposé d'abroger le décret relatif au théâtre pour l'enfance et la jeunesse, tout en prévoyant les garanties et les mesures transitoires nécessaires à son intégration dans le champ d'application du décret relatif aux arts de la scène.

Le secteur rejoint donc ma volonté de mettre en place un échancier commun et de bénéficier d'un cadre qui corresponde avec plus de pertinence aux réalités et aux dynamiques actuelles des compagnies, et non à leur historicité. Le texte permet de prendre en compte le travail particulier de diffusion et de médiation que réalisent les opérateurs actifs dans le secteur du théâtre jeune public et ouvre l'accès des compagnies aux bourses. Les modalités de soutien à la diffusion des créations restent quant à elles d'application à travers le dispositif «Spectacle à l'école».

Le secteur souhaite par ailleurs que le décret sur les arts de la scène distingue le théâtre jeune public comme étant un domaine particulier relevant de l'art dramatique. Sur ce point, mon avis diverge. Je pense que la spécificité du jeune public doit être évidemment préservée, mais pour tous les arts de la scène (théâtre, danse, cirque et musique) et pas seulement pour le théâtre jeune public.

Ainsi, je propose qu'à terme, nous ayons une instance d'avis unique pour les arts de la scène s'adressant au jeune public, c'est-à-dire aux enfants et aux adolescents de moins de 16 ans.

Mon cabinet rencontrera ce vendredi l'association représentative afin de lui présenter le texte. L'instance d'avis sera évidemment consultée dans les prochaines semaines.

Quant à l'augmentation des budgets, comme le décret n'entrera en vigueur qu'au premier janvier 2017, il n'est pas pertinent à ce stade d'évoquer 2015 et 2016.

Par ailleurs, le projet de décret modificatif n'interfère en rien sur les articles budgétaires consacrés au théâtre pour l'enfance et la jeunesse. Ces moyens seront donc préservés.

En ce qui concerne les bourses – aides financières qui n’existent pas dans le décret actuel relatif au théâtre jeune public –, j’examinerai la possibilité d’octroyer des moyens complémentaires dès 2017.

Quant aux remarques et propositions qui ont été adressées par le Conseil d’avis sur la base de l’avant-projet de décret, j’ai répondu aux questions des députés relatives au texte passé en première lecture. Comme le prévoit la législation, je soumettrai la deuxième version du projet de décret au Comité de concertation des arts de la scène, où sont présentes les organisations représentatives du théâtre jeune public, ainsi qu’à l’instance d’avis consacrée au théâtre jeune public.

**Mme Anne Lambelin (PS).** – Madame la Ministre, je me réjouis d’entendre que les discussions se poursuivent avec le secteur et d’avoir la confirmation de la mise sur pied de ce nouveau décret et de l’abrogation du décret actuel.

Vous tenez à prendre en compte la spécificité du jeune public dans tous les secteurs. Cela me paraît tout à fait pertinent.

Une série d’éléments doivent encore être mis en place. Des rencontres et des consultations à l’échelon des instances d’avis sont prévues dans les prochaines semaines. Je reviendrai donc certainement vers vous ultérieurement. Par ailleurs, j’aimerais aussi savoir si le texte sera ou non renvoyé au Conseil d’État.

#### **5.6 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance, intitulée «Subventions culturelles et taux de fréquentation des opérateurs»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Madame la Ministre, vous avez donné, il y a quinze jours, votre première grande interview à *La Libre*. Une phrase de votre déclaration a particulièrement retenu mon attention. Vous avez ainsi déclaré «vous méfiez comme de la peste des objectifs chiffrés de fréquentation en matière culturelle». Les mots sont forts!

À vous lire, on pourrait croire que le succès est un vilain mot. Pour ma part, je ne le pense pas. Je crois au contraire qu’il faut battre en brèche cette idée, bien ancrée dans une partie des milieux culturels, que plus un événement culturel rencontre de succès, moins il a de valeur sur le plan artistique.

Selon moi, il n’est pas indécent d’intégrer dans le système de répartition des aides ou des subsides, une variable, parmi d’autres, liée à la fréquentation. C’est d’ailleurs ce que disait aussi votre prédécesseur, Mme Milquet. Bien évidemment, il s’agit d’agir avec prudence afin d’éviter une course aux spectateurs qui pourrait conduire à un nivellement par le bas de la qualité des spec-

tacles.

J’attire également votre attention sur le *Focus Culture* 2014; nous attendons d’ailleurs la nouvelle version, qui devrait arriver d’ici peu. Ce dernier montre des disparités importantes, entre les théâtres, concernant le critère subvention/audience. À vrai dire, c’est carrément «le grand écart»: selon les théâtres, on passe de 10 à 158 euros de subvention par spectateur!

Il est normal de constater des différences. À titre d’exemple, il est clair que le Théâtre des Galeries ne propose pas la même programmation que La Balsamine. Mais, à y regarder de plus près, on constate tout de même certains écarts difficilement défendables.

Madame la Ministre, pouvez-vous préciser le fond de votre pensée quand vous dites vous méfiez comme de la peste des objectifs chiffrés de fréquentation en matière culturelle? Doit-on bannir l’idée d’une fréquentation minimale pour la culture subventionnée?

Que pensez-vous des subventions parfois déconnectées des chiffres de fréquentation? N’y a-t-il pas, selon vous, matière à réflexion, voire clairement des exagérations dans certains cas? Comptez-vous revoir ou affiner les règles en la matière? Votre approche est-elle identique pour tous les secteurs culturels?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l’Enfance. – Votre question, quand je la globalise, me permet d’aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur: la réglementation de l’action culturelle. J’ai déjà eu l’occasion de m’exprimer publiquement à ce propos dans la presse.

La liberté d’action et de réalisation des opérateurs culturels doit être réaffirmée tout en étant responsabilisée et évaluée. Ils doivent connaître les règles du jeu et savoir en quoi elles sont objectives. Pour ce faire, les autorités publiques ont le devoir – et j’en fais une de mes responsabilités – de déterminer, avec la plus grande précision, le cadre dans lequel les aides publiques sont attribuées et dans lequel les opérateurs se fixent eux-mêmes des objectifs qui sont ensuite évalués.

Afin d’atteindre ces objectifs prédéfinis, les critères d’évaluation et de contrôle doivent être inscrits, sur la base d’un dialogue préalable, dans le dispositif de soutien. Les règles de contrôle doivent, quant à elles, être établies en garantissant la juste proportionnalité; je rappelle à cet égard la nécessité d’une simplification administrative.

Le rapport au public, en termes de médiation culturelle, de diversité, d’accessibilité, d’accueil, de communication ou de taux de fréquentation fait bien partie des objectifs que les opérateurs doivent préciser et au sujet desquels ils sont évalués.

Il s’agira donc, encore davantage qu’actuellement, de clarifier les objectifs, tant

qualitatifs que quantitatifs, que les opérateurs se fixeront et sur lesquels ils seront évalués. Je ne veux pas réduire la qualité de la culture à la fréquentation comme seul objectif. C'est en définissant un cadre clair, spécifique à tous les secteurs culturels, que la liberté des acteurs sera garantie et que leur capacité entrepreneuriale sera valorisée, car je fais, là aussi, partie des personnes qui n'ont pas de difficultés à parler d'entrepreneur culturel et à mettre en valeur la réussite entrepreneuriale que permet ce secteur.

Il s'agit donc bien, à mon sens, d'entrepreneurs et je les soutiens aussi à ce titre.

Je ne pense pas, comme vous semblez l'avoir compris, que le succès soit méprisable, au contraire, mais que dans le champ de l'action culturelle réglementée, atteindre des objectifs qui font l'objet d'un soutien public est nettement plus porteur de sens que le simple fait de savoir si, oui ou non, succès il y a.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Votre réponse me rassure. Je sais que les interviews sont parfois réductrices.

Nous sommes, je crois, sur la même longueur d'onde. Il faut bien évidemment garantir la liberté d'action, mais il faut aussi responsabiliser les acteurs culturels. Sans vouloir généraliser, il y a une tendance, dans le secteur tant du théâtre que de l'audiovisuel, à faire de l'absence de succès la marque du génie et à se pincer le nez quand un événement ou un produit culturel rencontre du succès.

Je suis satisfait d'entendre que vous ne méprisez pas le succès et que parler d'«entrepreneuriat culturel» ne vous pose aucun problème.

Il est important que les théâtres et les autres acteurs culturels aillent à la rencontre de leur public.

Vous dites que vous allez clarifier les objectifs qualitatifs et quantitatifs. Vous n'exercez la charge de ministre que depuis un mois et demi, certes, mais la législature a commencé il y a deux ans. Il est temps de passer à l'acte. Nous vous attendons avec des propositions concrètes de critères.

### **5.7 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Déclarations du ministre Marcourt sur la culture»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Peu après l'interview du directeur de Wallimage, le ministre Marcourt déclarait au micro de La Première que ce serait une bonne chose que d'avoir un ministre wallon de la Culture. M. Marcourt n'a jamais caché son credo régionaliste. Sa position et tout à

fait respectable et des régionalistes convaincus, il y en a dans toutes les formations. Il n'empêche qu'il est membre du gouvernement wallon, mais aussi du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et, en plaidant pour une régionalisation de la culture, il jette un beau pavé dans la marre. Ne faisons pas l'autruche, c'est bien de régionalisation dont il s'agit.

Que pensez-vous de l'idée d'une régionalisation de la culture? Qu'avez-vous à répondre à M. Marcourt? Avez-vous eu l'occasion d'en discuter avec lui? Dans ce scénario, qui relève pour le moment de la politique fiction, qu'advierait-il de Bruxelles?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – J'ai également entendu Jean-Claude Marcourt sur La Première annonçant être favorable à la régionalisation de la culture. Il fait preuve de cohérence, mais vous vous doutez que ce n'est pas une position du gouvernement de la Communauté française. Cette question n'est pas sur la table.

Francophone, je suis et francophone, je resterai! Ce n'est pas du romantisme, mais une conviction. C'est aussi la réalité de ce qui unit les francophones de ce pays. J'aime d'ailleurs parler de Belgique francophone. Historiquement, les Communautés sont nées sur la base de revendications culturelles. Nous n'en étions pas demandeurs, mais je ne referai pas l'histoire, je suis là pour l'assumer et lui proposer un avenir.

Cette cohérence subsiste et nous devons la promouvoir dans les secteurs culturels. La culture est un facteur d'unité et de cheminement commun. Nier ce lien fondamental entre Bruxellois et Wallons serait une erreur historique.

Nos compétences visent les gens, leur éducation et leur avenir pour en faire des citoyens debout. J'estime que ces enjeux méritent d'unir tous les francophones. À l'aune des coopérations nouées avec d'autres pays, il m'est difficile de comprendre certaines divisions internes à l'espace francophone.

Je suis de ceux qui pensent qu'il n'y a pas à opposer les diverses visions de la culture. Il faut plutôt envisager un concept global à la rencontre de l'autre. La fierté de ce que l'on peut être peut coexister avec la capacité de rencontrer le regard des autres.

**M. Olivier Maroy (MR).** – En rédigeant cette question, je me poulérais d'avance les babines. Je me demandais comment vous y répondriez et si vous alliez rester dans la ligne cdH en m'offrant une réponse quelque peu jésuitique. Or ce n'est pas le cas. Vous avez été très claire et j'apprécie, sous réserve, que vous ne pratiquiez pas trop la langue de bois.

Cela dit, un réel problème de cohérence se pose, car M. Marcourt est quand même membre de ce gouvernement.

Oserais-je dire, avec une dose d'humour, que le ver est dans le fruit. Un des membres de ce gouvernement ne se cache pas pour dire et répéter avec force d'arguments – il l'avait même dit avant de participer au gouvernement, ce qui n'était pas un problème à ce moment-là – que la régionalisation des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles est une bonne chose. Quand on fait partie d'un exécutif, on doit jouer le jeu, faire au moins semblant d'être convaincu.

Il s'agit donc bien de régionalisation puisque M. Marcourt reprend un peu le raisonnement de M. Reynaert. Ce dernier dit que certaines actions, certaines politiques, par exemple en matière de culture, souffrent du mille-feuilles institutionnel et du manque d'un ministre wallon de la Culture. Il se plaint que cette compétence n'est pas régionalisée. Je trouve que là, il y a quelque chose qui ne va pas.

La Fédération Wallonie-Bruxelles étant désargentée, il est inquiétant de constater que dans un certain nombre de dossiers gérés par M. Marcourt – notamment pour les médias, le financement du DAB+ –, les investissements sont réalisés par la Wallonie.

On le voit aussi dans le dossier du soutien au secteur de la production télévisuelle indépendante. Voici quelques mois encore, le Centre de l'audiovisuel et des médias organisait un concours de formats pour encourager les producteurs de télévision indépendants. C'est terminé, car la Fédération n'a plus d'argent et c'est Wallimage, qui dépend de la Région wallonne, qui va reprendre cette compétence. La Fédération devient une coquille vide. Madame la Ministre, je veux bien partager vos envolées lyriques et votre déclaration d'amour pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais il se pose clairement un problème de cohérence.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Monsieur Maroy, votre réplique prouve, si c'était encore nécessaire, que M. Marcourt utilise toutes ses compétences pour faire quelque chose. Certes, il a indiqué qu'il soutient la régionalisation de la Culture mais cela ne l'empêche pas de combiner avec efficacité ses compétences en Région wallonne et en Communauté française pour faire avancer ses dossiers, indépendamment de ses convictions régionalistes. Et c'est ce qui compte dans un gouvernement.

**M. Olivier Maroy (MR)**. – Je ne conteste pas que des dossiers avancent. Je m'en réjouis et j'ai même félicité hier M. Marcourt de s'être réveillé, après avoir déclaré dans la presse qu'il ronflait! Maintenant, il se réveille sur certains dossiers.

Ce qui m'inquiète, c'est que la Fédération se voit dépossédée petit à petit, mine de rien, de certaines choses. Cela ne me choque pas, mais le fait que le dossier des radios numériques soit financé

par la Région et que le soutien aux producteurs indépendants soit passé de la Fédération à la Région m'interpelle.

### **5.8 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Suivi des aides à la création»**

**Mme Isabelle Emmery (PS)**. – En 2015 et en 2016, après une série de mesures d'économie, votre prédécesseure avait dégagé des marges pour augmenter les aides à la création dans les différents secteurs culturels, soit les arts plastiques, le cirque, les arts forains, la danse, les lettres, la musique ou encore le théâtre. La vitalité, le dynamisme et la richesse de la création et de la production culturelle et artistique dans notre Fédération étant bien évidemment dépendants des aides à la création, nous avons tous salué cette mesure. Lors de l'ajustement budgétaire en 2015, ces montants avaient cependant été rabotés puis à nouveau augmentés au budget initial de 2016.

Plus d'un an après l'augmentation des aides à la création dans les diverses disciplines, quels sont les premiers constats que vous pouvez tirer de cette politique? Une première évaluation a-t-elle été effectuée par secteur pour analyser aussi les besoins futurs?

Pouvez-vous en particulier faire le point sur l'augmentation des aides à la création dans les arts de la scène et sur la manière dont ces aides seront organisées dans le futur décret? Les montants prévus à l'initial 2016 seront-ils utilisés dans les différents secteurs ou des transferts sont-ils déjà prévus? Le nombre d'aides octroyées a-t-il augmenté ou le montant des aides a-t-il été revu à la hausse?

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les crédits complémentaires dédiés aux aides à la création en 2015 dans les secteurs des arts numériques, des arts plastiques, du conte, de la danse, du théâtre et du théâtre jeune public, de la musique, du cirque et des lettres n'ont nullement été rabotés lors de l'ajustement budgétaire.

**Mme Isabelle Emmery (PS)**. – Il me semble quand même que c'est bien ce qui s'est passé.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Par contre, lors de l'ajustement budgétaire, il y a eu des variations de crédits à la marge dans ces secteurs à la suite de demandes de transfert par des services du gouvernement, de l'inspection des Finances et du ministre du Budget. En fait, des montants ont été réaffectés, mais on n'a pas diminué ce qui avait été accordé aux différents secteurs. Pour des questions de spécialité budgétaire, certains crédits ont été transférés vers un autre article de base des

secteurs concernés. Cela ne veut pas dire que les sommes ont été diminuées.

Au budget initial 2016, ces aides ont été maintenues et d'autres mesures budgétaires en faveur des artistes et de la création ont été prises, notamment par l'augmentation des crédits destinés aux bourses dans les secteurs artistiques. Si ces mesures répondent en elles-mêmes à l'objectif recherché, à savoir accroître les moyens financiers qui peuvent être consacrés à la création, la répartition de ces augmentations au sein de chaque secteur a été fonction de leurs besoins spécifiques, traduits dans des propositions d'attribution de subsides par les différentes instances d'avis.

Dans des secteurs, tels que le cirque, où les montants des aides à la création sont historiquement très bas, le seuil d'intervention a par exemple pu être relevé. Dans d'autres, comme le théâtre pour adultes ou celui pour le jeune public, davantage de projets ont été soutenus. De manière générale, bien qu'insuffisantes pour couvrir tous les besoins, ces aides complémentaires ont indéniablement apporté un bol d'air à la création dans son ensemble, avec des effets directs et indirects qui ne pourront être mesurés que sur le long terme.

Pour mémoire, le futur décret des arts de la scène a été soumis hier en deuxième lecture au gouvernement. Le principe des aides à la création est bien maintenu. Nous aurons l'occasion d'en reparler lors de la présentation de ce texte en commission, prévue à la rentrée parlementaire.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – En ce qui concerne l'ajustement de 2015, je n'ai pas très bien compris le tour de passe-passe, le transfert et les questions de spécialités budgétaire. Je vérifierai tout cela, et serai attentive à l'ajustement 2016.

Ces aides à la création sont bien utilisées, mais nous serons très attentifs à l'ajustement 2016 et nous analyserons sérieusement la question.

### **5.9 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Soutiens européens dans le secteur culturel – Europe Créative – et notamment le secteur musical»**

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – Nous apprions récemment par voie de presse que l'Union européenne soutiendra le développement durable de plusieurs salles de concert et sites de festivals dans le Hainaut et en Flandre-Occidentale. On y retrouve notamment le festival de Dour. L'objectif serait l'échange d'idées pour parvenir à de nouveaux modèles pour le développement durable dans le secteur musical.

Par ailleurs, dans le cadre de la promotion de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe

et de sa compétitivité dans les secteurs culturel, audiovisuel et créatif, le programme Europe Créative a été lancé pour relever les défis de la fragmentation du marché, de l'ère numérique, de la mondialisation et de la collecte de données. Europe Créative subventionne des projets visant à préserver et à défendre la diversité culturelle et linguistique de l'Europe et à renforcer la compétitivité des secteurs de la culture et de la création. C'est un thème très important qui nous préoccupe dans le cadre de la négociation des accords transatlantiques. Le programme se compose de trois volets d'action, dont un volet Culture (31 % du budget global) dédié au renforcement européen et international des secteurs de la culture et de la création (hors cinéma et audiovisuel).

Madame la Ministre, pouvez-vous nous décrire exactement quels sont les projets, dans le secteur musical en Fédération Wallonie-Bruxelles, soutenus par l'Union européenne dont il a récemment été question dans la presse? Cela est-il inclus dans le cadre d'Europe Créative? En parlant d'Europe Créative et de son volet culturel, quels sont les projets subventionnés en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quels sont les critères européens de subvention? Quelles sont les autres sources de financement au niveau européen dédiées au secteur culturel? C'est une source de financement à laquelle on ne pense pas toujours, mais qui semble se développer, ce dont je ne peux que me réjouir.

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Depuis quelques mois, l'Union européenne s'intéresse davantage au secteur musical. Les services de la Commission ont entrepris de consulter le secteur, ses réseaux, ses opérateurs, dont Wallonie-Bruxelles Musiques, afin de mieux identifier ses besoins et développer une stratégie spécifique.

Le projet DEMO, soutenu par l'Union européenne, dans le cadre du programme Intereg 5 «France-Wallonie-Vlaanderen», se déploie sur le territoire de la Communauté française. Son objectif vise à permettre aux salles de spectacles et aux festivals d'échanger leur expérience et d'élaborer ensemble de nouveaux modèles de valorisation durable du patrimoine musical.

Le secteur est soutenu par l'Union européenne, via les Fonds régionaux, Europe Creative, le European Border Breakers Award et d'autres programmes comme COSME et Horizon 2020.

L'objectif à long terme de la Commission européenne est d'établir une ligne de soutien dédiée au secteur de la musique qui pourrait être intégrée dans le programme d'aide de l'Union européenne au secteur culturel et à la création, Europe Creative. Ce programme est doté d'un budget de 1,4 milliard d'euros et se définit comme un outil d'investissement face aux changements structurels posés par la mondialisation et le passage au numérique.

Il comprend trois volets d'action complémen-

taires; le volet relatif à la culture représente, comme vous l'avez dit, 31 % du budget, soit 450 millions, étalés sur toute la durée du programme de 2014 à 2020.

Il y a des sous-programmes pour quatre types de projets: les projets de coopération, de réseaux européens, les plateformes de promotion des talents émergents et de traduction d'œuvres littéraires. Ils sont cofinancés dans le cadre d'appels à projets; la Commission a confié la procédure de sélection à l'Agence exécutive «Éducation, Audiovisuel et Culture».

Depuis le lancement du programme, il y a eu trois appels pour des projets de coopération, deux pour les plateformes, un pour les réseaux et trois pour les traductions. Je tiens la liste de ces projets à votre disposition.

Quels sont les critères européens?

Le sous-programme Culture d'Europe Créative est ouvert à l'ensemble des acteurs publics ou privés, à but lucratif ou non, des secteurs culturels et créatifs. Les critères de sélection sont divers: soutenir la capacité des secteurs culturels et créatifs à opérer à l'échelle transnationale et internationale; favoriser la circulation transnationale des œuvres culturelles et créatives; atteindre des publics nouveaux et élargis; renforcer les compétences des acteurs culturels d'une manière durable; favoriser l'innovation, la créativité, etc.

Dans la dernière partie de votre question, vous m'interrogez sur les autres sources de financement. Plusieurs autres programmes européens sont susceptibles de soutenir des projets relevant du secteur créatif et culturel. Je vais en citer quelques-uns, mais je tiens ma réponse à votre disposition: Erasmus, Europe pour les Citoyens, COSME, Horizon 2020.

**Mme Isabelle Emmery (PS).** – C'est avec grand intérêt que je consulterai le document écrit, Madame la Ministre.

Nous devons véritablement faire la promotion de ces programmes dans notre secteur culturel. Il s'agit d'une innovation dans l'évolution internationale de notre culture francophone.

**5.10 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Résidences d'artistes dans les écoles»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – Un nouveau projet est proposé aux écoles maternelles et primaires pour l'année prochaine: accueillir un artiste pour permettre aux élèves la découverte de nouveaux horizons. Vous lancez ce projet en collaboration avec la Ministre Schyns.

Un appel à projets a été publié sur le site culture.be, il explique notamment les objectifs de

cette initiative et détaille les modalités pratiques. C'est très positif, c'est un pas en avant dans l'implémentation de la politique «Culture-École». Par ailleurs, cela répond aux attentes de la coupole «Artistes au centre».

Si je suis bien informé, une enveloppe de 200 000 euros est prévue pour les différents projets retenus. L'examen des dossiers de candidatures va pouvoir commencer, puisque la date de clôture était fixée au 30 mai.

Pouvez-vous nous dire combien de candidatures ont été enregistrées et combien seront retenues? Je pense que chaque projet bénéficiera d'une subvention de 10 000 euros maximum. Comment la sélection des candidatures va-t-elle s'organiser?

J'ai lu qu'on procédera à une présélection afin de constituer un échantillonnage représentatif. Qu'entendez-vous par là? Pouvez-vous nous en dire plus? Je pense que la sélection va être faite par une commission. Comment celle-ci est-elle constituée et quelle est la grille de lecture établie par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC) et la cellule «Culture-Enseignement»?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'appel à projets «Résidences d'artistes dans les écoles» est une initiative nouvelle et commune à nos deux cabinets.

J'acte avec plaisir votre adhésion à cette initiative qui s'inscrit effectivement dans les objectifs de la coupole qui nous tient à cœur, l'alliance «Culture-École». Je partage votre avis, plus tôt on est en connexion avec la culture, mieux on développe du bien-être et de la santé dans notre population.

Le processus de mise en place prévoit une présélection des écoles prenant en compte un équilibre entre les zones géographiques, les réseaux, le niveau et le type d'enseignement, ordinaire ou spécialisé, les tranches d'âge, les petites, moyennes ou grandes écoles et les secteurs artistiques représentés. Par «échantillonnage représentatif», il faut notamment entendre la prise en compte de l'importance de chaque réseau au niveau fondamental.

Quelle est la grille de lecture établie par l'Observatoire des politiques culturelles? Ce travail de sélection sera confié à une commission comprenant un représentant de chaque fédération de pouvoirs organisateurs de l'enseignement, des représentants de l'administration, du Service général de l'inspection, de la coupole «Culture-École», l'ensemble étant piloté par la cellule «Culture-Enseignement».

Les conditions à remplir pour y souscrire sont quelque peu différentes selon le secteur. En ce qui concerne le monde scolaire, seuls sont visés les établissements de l'enseignement fondamental maternel ou primaire, ordinaire ou spécialisé.

L'établissement intéressé était invité à compléter pour le 20 mai un formulaire en ligne. Il peut également, mais sans obligation, formuler le choix d'une discipline particulière, voire d'un artiste.

Concernant le secteur culturel, seuls les artistes, personnes physiques, pouvaient compléter un formulaire, également disponible sur le site [www.culture-enseignement.cfwb.be](http://www.culture-enseignement.cfwb.be), pour le 30 mai. Le délai ici est un peu plus long, car les informations à fournir sont plus complexes; elles sont liées à la description des aspects artistiques, pédagogiques, organisationnels et logistiques du projet.

Une des conditions communes est que la résidence représente un minimum de 60 heures ou périodes de cours. Si plusieurs classes sont impliquées, elle doit alors comporter un minimum de 30 heures ou périodes de cours par classe. Ce volume horaire peut être compact, par exemple deux semaines entièrement dédiées à la résidence, ou réparti dans des modules espacés dans un temps scolaire.

Le volume horaire peut paraître lourd, mais nous voulions éviter l'effet «parenthèse» ou «sauvage» de résidences d'artistes. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu instaurer une réelle implication et un véritable contrat entre l'école et les artistes afin d'en tirer une plus-value et de pouvoir en faire une évaluation.

Je me permets aussi d'insister sur notre volonté de susciter un véritable partenariat dans la coconstruction du projet. C'est dans cet esprit qu'est prévue une demi-journée réunissant en septembre les enseignants et les artistes sélectionnés.

L'objectif est de formaliser l'organisation pratique de la résidence, ses objectifs et les modalités d'évaluation. L'opération devrait débuter au début de l'année scolaire prochaine.

Enfin, la subvention allouée à chaque projet dépendra du type de résidence et du nombre de classes touchées. La circulaire spécifie que la part du budget consacrée aux activités menées avec les classes doit représenter au moins 60 % du montant de la subvention sollicitée. Par ailleurs, l'intervention dans la rémunération de l'artiste est plafonnée à 45 euros par heure de 60 minutes, tant pour les activités que pour les réunions de coordination et d'évaluation. Ensuite, la résidence doit exclure toute participation financière des élèves. Dans tous les cas, la subvention est limitée à 10 000 euros par école.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Un seul mot: bravo!

#### **5.11 Question de M. Olivier Maroy à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Boîtes à livres»**

**M. Olivier Maroy (MR).** – «Qui que vous

soyez qui voulez cultiver, vivifier, édifier, attendrir, apaiser, mettez des livres partout». Ce n'est pas de moi, mais de Victor Hugo. Cette citation d'un géant de la littérature n'a pas pris une ride. Au contraire, elle me semble encore plus d'actualité, face aux difficultés que notre société traverse.

Ce désir de mettre des livres un peu partout se manifeste par des initiatives citoyennes originales, un peu décalées: les boîtes à livres.

À l'intérieur de ces boîtes, pas de courrier, mais bien des bouquins. L'idée est basée sur le principe dit du «livre-échange»: vous déposez un livre dont vous ne voulez plus ou que vous avez déjà lu. En échange, vous choisissez et emportez gratuitement un autre livre se trouvant dans la boîte. Certains préfèrent ne pas en emporter; d'autres n'en déposent jamais. Libre à chacun de profiter de cette petite bibliothèque de rue comme il le souhaite. Une seconde vie et un nouveau propriétaire pour ces livres qui, souvent, prennent les poussières dans les bibliothèques et les greniers, voire dans les rayons d'un vendeur. Je trouve l'idée très sympa.

À Orp-Jauche, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Malonne, Ixelles, Schaerbeek et dans des dizaines d'autres communes, les initiatives se multiplient. Les boîtes à livres fleurissent un peu partout; c'est un vecteur de culture qui se propage.

Quel regard portez-vous sur ce phénomène? La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle déjà soutenu ce type d'initiatives?

Je ne dis pas qu'il faut aller jusqu'à attribuer une subvention; en effet, cela ne coûte pas grand-chose d'installer une petite boîte. Peut-être serait-il intéressant de songer à encourager ce type d'initiative, ne fût-ce que du point de vue de la communication, en créant un répertoire ou un inventaire des boîtes à livres. Le département de la Culture pourrait peut-être soutenir, de cette manière, ces initiatives qui me semblent vivifiantes.

**Mme Alda Greoli**, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Je partage tout à fait votre analyse. Je soutiens et encourage tous les projets qui, d'une manière ou d'une autre, participent au développement de la culture.

Si de surcroît, cette initiative est développée sur la base d'idées de partage, d'échange et de gratuité, je ne peux que me montrer enthousiaste.

Vous avez cité quelques communes. Des initiatives fabuleuses ont été prises lors de journées sans voiture avec, par exemple, des livres qui faisaient des parcours ou, à Spa, la création d'un arbre à livres.

Il n'existe pas de recensement précis de ce type d'initiatives, mais il faut continuer à les encourager.

Je ne vois pas l'intérêt d'institutionnaliser la chose par une subvention, mais, vous l'avez dit

vous-même, ce n'est pas l'essentiel. Par contre, je verrai avec mon administration comment valoriser ce genre d'initiative sur la page d'accueil du site internet. Cela en vaut la peine.

**M. Olivier Maroy (MR).** – Effectivement, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'aller jusqu'à accorder une subvention. Par contre, la Fédération pourrait donner de la visibilité à ces initiatives en les mettant en avant dans les différents médias ou vecteurs d'information qui sont à sa disposition. Quand des citoyens prennent des initiatives intelligentes, il faut les encourager.

C'est en accordant une visibilité à ces initiatives dans les différents médias ou vecteurs d'information que vous avez à votre disposition. Quand des citoyens prennent des initiatives intelligentes, il faut les encourager.

#### **5.12 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Au fil de l'eau»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Après l'échec du plan «Cigogne III», volets 1 et 2, dans les provinces du Hainaut et de Liège, votre prédécesseure avait entrepris, en collaboration avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), la mise sur pied du volet *2bis* du plan «Cigogne III», appelé aussi «Au fil de l'eau».

À la différence des précédents plans, dans le cadre du plan «Au fil de l'eau», les projets sont acceptés – ou rejetés – immédiatement par les Comités subrégionaux de l'ONE.

Il nous revient que cela aurait une incidence imprévue, mais qui aurait pu être prévisible, sur les listes d'attentes d'autres infrastructures dont certaines fondent au point même de bientôt devenir «négatives». En d'autres termes, ces structures du plan «Cigogne» classique pourraient bien se retrouver avec des places en trop à l'avenir.

«Au fil de l'eau» est sur pied depuis plusieurs mois maintenant. La ministre peut-elle nous en dresser un bilan provisoire?

Ces diminutions des listes d'attentes peuvent être de bonnes nouvelles, pour autant qu'un surplus d'offres n'en soit pas la cause. Or, comme je le disais, cela semble être le cas. Qu'en est-il de cette analyse des besoins que mon groupe parlementaire et les acteurs de terrains réclament depuis un moment déjà?

A-t-on mesuré l'impact du plan «Au fil de l'eau» sur les structures existantes?

Quelle est la demande pour ce plan? Va-t-il continuer jusqu'à épuisement des places ou y a-t-il une date limite? Les critères du plan ne doivent-ils pas être réévalués et éventuellement modifiés?

Qu'en est-il dans les autres régions? Les structures mises en place par «Cigogne III», vo-

lets 1 et 2, se maintiennent-elles? N'y a-t-il pas désormais des besoins plus importants ailleurs qu'au Hainaut et à Liège?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – L'avenant n° 4 approuvé par l'arrêté du gouvernement de la Communauté le 1<sup>er</sup> juillet 2015 a complété le dispositif 1 initialement prévu afin de permettre la réalisation des objectifs 1 des volets 1 et 2 non atteints en raison de l'insuffisance des projets, en particulier à Liège et dans le Hainaut, et la réattribution des abandons éventuels en Région de Bruxelles-Capitale.

Pour Liège et le Hainaut, l'appel à projets a été lancé début février dernier. Il s'inscrit dans l'objectif général de combler le déficit de 1 488 places non demandées, 560 dans le Hainaut et 928 à Liège. Cet appel ne comprend pas de subvention liée à l'infrastructure.

Un accompagnement de projet le plus en amont possible a été mis en place, notamment par une cellule constituée à cette fin, comprenant deux coordinatrices de l'accueil et un comptable. Les résultats sont à ce stade encourageants puisqu'en trois mois, des projets ont été introduits pour 326 places sur les 525 disponibles, soit 62 %. D'autres projets concrets sont actuellement en cours d'analyse et de préparation pour une centaine de places supplémentaires.

Il apparaît cependant que la mobilisation est plus forte dans le Hainaut qu'à Liège. Aussi allons-nous nous focaliser sur Liège à partir de juin, notamment autour de la collaboration avec les bassins enseignement-formation-emploi. Une séance d'information conjointe est prévue en juin pour ce dossier lié aux acteurs de l'emploi.

En ce qui concerne Bruxelles, le volet «Fil de l'eau» revêt une autre dimension, car il ne s'agit pas de susciter une demande complémentaire, mais de permettre la réaffectation de places qui viendraient à être abandonnées. À ce stade, il reste peu de projets n'ayant pas encore été retenus; seules vingt-trois places ont été abandonnées.

Pour conclure, globalement, si le suivi général du plan et le lancement et l'accompagnement du volet «Fil de l'eau» ont pu être mis à jour, il subsiste un retard sur le processus d'évaluation Liège-Hainaut prévu par le contrat de gestion ainsi que sur l'indispensable évolution des outils de gestion de l'information. Tout est mis en œuvre afin que ces tâches importantes soient à niveau pour septembre prochain: je l'ai rappelé dans mes contacts avec l'ONE.

En ce qui concerne l'évaluation Liège-Hainaut, le recueil d'informations auprès des coordinatrices est finalisé, mais nécessite encore des précisions. Un travail statistique est en voie de finalisation à Liège et en cours dans le Hainaut; un recueil d'informations auprès des pouvoirs locaux est prévu pour juin.



Les résultats cumulés de ces trois approches constitueront la base de l'analyse. Je puis vous remettre les chiffres détaillés.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vous remercie, Madame la Ministre. Je parlais d'une incidence imprévue sur les listes d'attente d'autres infrastructures, dont certaines fondent au point de devenir «négatives». J'aurais souhaité connaître l'impact de ce plan «Fil de l'eau» sur les structures existantes, et savoir si l'on allait jusqu'à épuisement des places ou s'il y avait une date limite. Je reviendrai vers vous.

### 5.13 Question de Mme Catherine Moureaux à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Information des parents dans le cadre de la recherche d'un milieu d'accueil agréé»

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – La recherche d'une place d'accueil est une démarche que les parents appréhendent. Pour rappel, la Ligue des familles le démontrait dans son baromètre 2015: 63 % de parents bruxellois et 40 % de parents wallons interrogés jugeaient très difficile de trouver une place d'accueil. 8 % des parents ont essayé de trouver une place sans y parvenir.

Cette recherche est une démarche compliquée: pénurie de places dans certaines régions, démarches à entreprendre dès les trois mois de l'enfant, suivi d'une procédure d'inscription et d'une réglementation – quand elle existe – qui diffère selon les milieux d'accueil et les endroits.

Pour aider les parents, l'ONE a produit une brochure *À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant?* accessible sur le site de l'ONE. Cette brochure est-elle distribuée par d'autres canaux? Est-elle disponible dans les milieux d'accueil, les services communaux ou encore lors des consultations prénatales?

Vu l'actualité et l'existence de crèches clandestines, d'arnaques aux crèches, j'ai le sentiment que certaines informations manquent dans cette brochure. Ainsi, la brochure n'explique pas comment les parents peuvent s'assurer qu'un milieu d'accueil est bien agréé par l'une des deux Communautés.

C'est une problématique sur laquelle je suis régulièrement interpellée par des parents. Il serait important de les informer. Cela pourrait se présenter sous la forme d'un guide pratique. Depuis que nous en avons discuté à l'occasion d'une question d'actualité, j'ai rédigé un petit guide que j'ai mis en ligne sur mon site internet. Il est régulièrement consulté, preuve que cela répond à une demande.

Ce guide pourrait conseiller aux parents en recherche de crèche de: premièrement, visitez si possible la crèche avant tout paiement; deuxièmement, demandez au responsable si la crèche est

agréée par l'ONE ou par Kind & Gezin; troisièmement, vérifiez auprès de l'ONE ou de Kind & Gezin, soit sur leur site, soit par téléphone, si la crèche est vraiment agréée; quatrièmement, signalez à l'ONE une crèche non agréée.

Le guide devrait également rappeler les dangers d'un milieu non agréé, à savoir l'absence de contrôle sur la sécurité, l'encadrement des enfants, la qualification du personnel, les activités proposées, l'hygiène, etc.

Je pense qu'un tel guide, ainsi qu'une campagne d'information à l'attention des parents, est indispensable aujourd'hui. Pouvez-vous me dire si un tel guide pratique existe aujourd'hui? Faites-vous le même constat que moi sur les préoccupations des parents? Envisagez-vous une campagne d'information dans ce sens?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Les demandes d'inscription dans un milieu d'accueil peuvent être introduites dès le quatrième mois de la grossesse. La recherche de places peut donc débuter plus tôt. Les modalités d'inscription sont identiques quels que soient les milieux d'accueil autorisés.

Vous évoquez la brochure *À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant?* Elle est distribuée dans les différents lieux de consultation par les équipes médicosociales de l'ONE. Elle est également téléchargeable sur le site internet de l'ONE sous l'onglet «Publications parents» et le panier de commande de brochures. Elle est aussi renseignée dans le guide *Devenir parents* disponible notamment sur le site de l'ONE. Celui-ci contient également des informations sur les procédures d'inscription et les questions liées à la recherche d'un milieu d'accueil. Elle a été présentée dans le microprogramme *Air de familles* diffusé en mai 2015 sur la RTBF et est disponible également sur le site internet de l'ONE.

Afin de répondre aux préoccupations des parents que vous relayez et auxquelles je suis sensible, notamment quant à la sécurité et au développement des enfants, l'ONE a expliqué la procédure d'autorisation dans le microprogramme *Air de familles* diffusé par la RTBF en mai 2016 et sur son site internet.

Les futurs parents y trouveront notamment des informations sur l'obligation d'une autorisation ONE, les conditions à respecter, l'accompagnement et le contrôle des milieux d'accueil par l'ONE. Néanmoins, vous avez raison, le dépliant *À la recherche d'une place d'accueil pour votre enfant?* pourrait être plus explicite en précisant davantage le rôle de l'ONE dans les autorisations, l'accompagnement, l'évaluation et le contrôle des milieux d'accueil.

L'ONE envisage, lors de la réédition cette brochure, d'apporter les réponses aux questions relatives au contrôle d'un milieu d'accueil soit par

lui-même soit via d'autres instances comme Kind en Gezin. Cela offrirait aux futurs parents les meilleures garanties. L'ONE fera de même lors de la réédition la brochure *Devenir parents*.

**Mme Catherine Moureaux (PS).** – Ce sont de bonnes nouvelles. Je n'ai pas eu l'occasion de voir l'émission *Air de familles* de mai 2016, mais je m'y intéresserai.

Cela met en évidence le fait que le site de l'ONE va être remanié. Le chantier est en cours. C'est une bonne chose, car ce site n'est pas très convivial aujourd'hui.

J'insiste sur la nécessité de lancer une grande campagne d'information, peut-être plus large, car se limiter à Internet, aux consultations prénatales ou aux milieux d'accueil n'est sans doute pas suffisant pour certains parents.

#### 5.14 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Recrutement d'étudiants pour encadrer les enfants dans certains centres Fedasil»

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, il semblerait que certains centres Fedasil aient l'intention, pour cet été, de recruter des étudiants jobistes afin de s'occuper des enfants migrants qui y sont accueillis. Cependant, il me revient qu'ils ne bénéficieraient pas d'autorisation de sortie et qu'ils ne pourraient donc pas participer aux camps de vacances, plaines de jeux et autres prévus pour les enfants ni même faire un simple tour dans le parc ou le bois ou une autre excursion.

Une telle situation de cantonnement à l'intérieur des centres pendant les vacances ne me paraît pas optimale pour tout enfant en général, en particulier pour les migrants après ce qu'ils ont vécu avant d'arriver ici.

Êtes-vous au courant de cette situation? Si elle se révèle exacte, comment y remédier? Les centres Fedasil, même privés, disposent-ils d'une autonomie en la matière?

Êtes-vous au courant des critères de sélection pour le recrutement des jobistes? Qui est normalement compétent pour prendre de telles décisions? Selon nos informations, un appel d'offres aurait été passé pour recruter ces étudiants.

L'ONE, au vu de ses compétences en matière d'encadrement des enfants et d'organisation des camps de vacances et autres, comme l'accueil temps libre, a-t-il été mis au courant de ces recrutements? N'aurait-il pas dû être averti et consulté afin d'assurer un encadrement de qualité? A-t-il été impliqué dans cette décision?

Les centres Fedasil qui agissent ainsi seront-ils éligibles pour des subsides que l'ONE attribue

aux camps de vacances?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Madame la Députée, nous n'avons pas d'informations précises et chiffrées sur les demandes des familles résidant dans les centres de Fedasil pour des activités à l'extérieur destinées à leurs enfants.

Une donnée importante est cependant à prendre en compte: les enfants de ces centres sont accompagnés par leurs parents, à l'exception bien sûr des mineurs étrangers non accompagnés. Ils sont donc sous la responsabilité de leurs parents.

Pour l'instant, les responsables de ces centres font appel à des personnes – essentiellement bénévoles – qui viennent en leurs locaux pour donner des animations et des cours. Il arrive aussi que des services de la jeunesse provinciaux ou communaux organisent dans les centres d'accueil des activités le mercredi après-midi ou le week-end.

Nous avons aussi connaissance que des coordinateurs d'actions extrascolaires de certaines communes y vont pour préparer et soutenir les opérateurs de l'accueil des enfants et de leurs familles. Ponctuellement, ces enfants fréquentent des activités organisées le week-end ou participent à des organisations de jeunesse.

Précisons d'emblée – et cela tient à la réalité institutionnelle de notre pays – que la politique d'accueil des personnes réfugiées est gérée, comme vous le savez, par le niveau fédéral. Fedasil a pour mission de coordonner l'offre d'ensemble via ses centres d'accueil gérés soit par lui-même, soit par des opérateurs privés autorisés qui reçoivent de Fedasil une subvention journalière de quarante euros.

Fedasil a donc fait appel, pour certaines activités, à des opérateurs privés, sur la base d'un cahier des charges. Quel que soit l'opérateur qui se charge de l'accueil, je considère que les enfants doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que les autres enfants, comme le prévoit la Convention internationale des droits de l'enfant. C'est à Fedasil qu'il appartient de veiller au respect de ces droits, et non à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Comme nous le savons tous, le fait de pouvoir fréquenter les mêmes structures que leurs amis, par exemple de leur classe, durant les congés scolaires est effectivement très important pour que ces enfants s'intègrent, se sentent bien et se développent. C'est essentiel pour eux.

Pour ce qui concerne le recrutement des jobistes, nous ne sommes pas au courant des critères de sélection. À nouveau, cela se fait dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de Fedasil. On peut le regretter, mais je n'ai pas de prise directe sur cette politique. Je peux simplement établir des constats et des «encouragements» politiques, mais je ne peux pas aller plus loin.

Je termine en ajoutant que l'ONE est tout à

fait favorable aux activités proposées, en dehors et y compris dans les centres. Je peux déjà vous annoncer qu'il réfléchit à un dispositif qui devrait être mis en place en 2017. Il a donc été proactif vis-à-vis de Fedasil et des acteurs.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Si j'entends bien, l'ONE sera impliqué à l'avenir dans les politiques qui seront mises en place. Étant donné ses compétences pour l'encadrement des enfants, il est tout à fait normal que l'ONE puisse émettre son avis.

Cela nous prouve encore bien la complexité de notre Belgique avec ses différents niveaux de pouvoir qui forment une véritable lasagne. C'est vraiment compliqué, on y perd son latin, mais, à un moment donné, il faudra mettre tous les acteurs de la politique de la petite enfance autour de la table pour qu'ils se concertent. En l'occurrence, j'insiste sur la participation de l'ONE pour l'encadrement de ces enfants, qui ont droit aux mêmes droits que les autres enfants et leurs petits camarades.

**5.15 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Attente du ministre Furlan concernant la dette de la Wallonie à l'égard de l'ONE»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Madame la Ministre, il y a quelques semaines, je vous interrogeais sur cette fameuse dette et sur l'accord entre les ministres compétents de la Région et de la Fédération qui stipulait que la Région devait intervenir dans le volet 2 du Fonds de solidarité pour les maisons communales de l'accueil de l'enfance (MCAE). Ce volet 2 porte tout particulièrement sur le financement du coût du personnel. Les montants cumulés s'élèvent aujourd'hui à un total d'environ 6,1 millions d'euros.

Vous m'aviez dit que vous alliez entrer en contact avec le ministre Furlan. De mon côté, la semaine dernière, je lui ai posé une question d'actualité en séance plénière. En outre, je lui avais posé une question écrite, dont la réponse m'est parvenue hier. Et je puis vous assurer que les éléments qu'il m'a fournis sont vraiment interpellants.

Est-il vrai que, comme l'a indiqué très récemment le ministre Furlan, que cet accord doit être coulé dans un accord de coopération? Si oui, comment se fait-il que, de 1998 à 2003, les paiements aient été effectués? À mon avis, ces paiements sont illégaux.

Si nous suivons le raisonnement du ministre, l'ONE aurait donc perçu des montants qui ne lui étaient légalement pas dus. À ce jour, faites-vous la même interprétation? L'ONE lui-même indique que cette situation ne pourra pas durer éternelle-

ment. Au vu des nouveaux éléments apportés par M. Furlan, avez-vous pris contact avec lui comme il le souhaitait et comme vous me l'aviez indiqué dans cette commission? Si oui, êtes-vous arrivés à un accord quant au règlement rapide de cette dette?

Dans sa réponse à ma question écrite, le ministre Furlan me dit: «Il ne s'agit nullement d'une dette de la Région wallonne vis-à-vis de la Fédération, mais bien d'une dette de la Fédération, et plus particulièrement du ministre de la Petite enfance, vis-à-vis de l'ONE pour laquelle l'aide de la Région wallonne avait été sollicitée.»

Quel cafouillage! À ce stade, il faut trouver une solution au lieu de se regarder en chiens de faïence, car la fermeture de ces maisons risque de pénaliser des familles et du personnel.

**Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance.** – Il est exact que la Région wallonne a honoré sa contribution de 1998 à 2003, comme vous l'indiquez, Madame la Députée. Des crédits d'engagement et d'ordonnancement, s'élevant respectivement à 810 000 euros et à 750 000 euros, ont été inscrits au budget de la Région wallonne pour 2012 afin de liquider les interventions de 2004 et de 2005 destinées à subventionner les emplois au sein des maisons communales d'accueil de l'enfance (MCAE).

Le 13 décembre 2012, le gouvernement wallon a approuvé un projet d'arrêté ministériel octroyant une subvention de 809 431,65 euros à l'ONE afin de couvrir les dépenses inhérentes à l'intervention dans le Fonds de solidarité et de développement, institué auprès de l'ONE, pour le financement des emplois au sein des MCAE. Cependant, la liquidation de ce montant n'a pas eu lieu. Les crédits d'engagement et d'ordonnancement ont eux aussi été inscrits au budget de la Région wallonne en 2013 pour 60 000 euros, mais ils n'ont pas été utilisés.

Aucun crédit n'a été inscrit au budget de la Région wallonne depuis 2014. Les sommes dues par la Région s'élèvent donc bien à 6 162 305,68 euros. Cette absence de remboursement concerne uniquement la comptabilité de l'ONE et ne pénalise absolument pas les MCAE. L'argent a en effet été versé à ces dernières. C'est donc à l'ONE que cet argent fait défaut et non aux milieux d'accueil.

Je souhaite vivement qu'une solution soit trouvée et, comme je m'y étais engagée, j'ai écrit à mon collègue Paul Furlan le 24 mai afin que soit organisée une réunion et que soit trouvée une solution à ce problème qui n'a que trop duré.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Cela dure en effet depuis douze ans. Je n'ai toujours pas de réponse à mes questions. Les sommes versées de 1998 à 2003 sont-elles illégales?

C'est essentiel. J'ai bien entendu que les maisons communales ne seraient pas pénalisées,

mais si, à un certain moment, l'ONE ne voulait plus payer? Que se passerait-il?

Je vous encourage à trouver une solution le plus vite possible afin que l'on ne continue pas à se renvoyer la balle de la sorte.

**5.16 Question de Mme Véronique Durenne à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Nombre d'accueillantes en Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Lors des auditions intéressantes des représentants d'accueillantes par notre commission, il a notamment été question du nombre d'accueillantes, de leur turnover et de la difficulté d'en recruter.

Je m'interroge à ce propos sur la place des accueillantes dans le plan «Cigogne». Un certain nombre de places chez des accueillantes y seraient réservées, mais ne seraient jamais totalement utilisées lors des différentes programmations.

Combien y avait-il de places pour les accueillantes dans le plan «Cigogne III»? Combien de places ont-elles effectivement été créées à ce jour?

Je me demande en particulier si ces places sont «perdues» ou si, à un moment, en cas d'absence de demandes ou de projets, elles ne peuvent pas être utilisées comme des places classiques, que ce soit dans les crèches ou dans tout autre milieu d'accueil. Si elles sont perdues, de combien de places parle-t-on pour les différents plans «Cigogne»?

La demande de places chez des accueillantes a-t-elle évolué avec le temps selon l'Office?

Pensez-vous qu'un statut complet ou, en tout cas, amélioré pour les accueillantes augmenterait les possibilités de recrutement ainsi que les demandes de places? Le plan «Cigogne» sera-t-il adapté dans ce cas?

**Mme Alda Greoli,** vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – Dans le cadre du plan «Cigogne III», 80 places étaient prévues pour le volet 1, pour l'année 2014, et 320 pour le volet 2, couvrant les années 2015 à 2018, soit un total annuel de 80 places. Ces places sont attribuées aux services qui ont atteint le maximum de leur capacité agréée en accueillantes et qui ne pourraient donc plus conventionner de nouvelles accueillantes sans augmentation de capacité. Les autres services peuvent introduire des dossiers sans passer par la programmation, aussi longtemps qu'ils n'ont pas atteint leur capacité maximale agréée.

Dans le cadre de la programmation, les places sont attribuées dans l'ordre d'introduction des demandes et doivent être concrétisées par l'autorisation des accueillantes dans un délai de

trois mois. À défaut, le projet est déclassé et le nombre de places est remis dans le quota disponible de l'année.

Conformément aux règles fixées dans le contrat de gestion de l'Office, les moyens résultant de places non réalisées dans le secteur des accueillantes conventionnées sont remis à disposition dans la programmation du secteur collectif.

On peut constater que le volet 1 n'a pas atteint son objectif, tout comme pour le secteur collectif d'ailleurs. Il est probable qu'un temps d'adaptation ait été nécessaire afin que le secteur entre dans ce nouveau système de programmation.

Par contre, l'année 2015 a atteint ses objectifs. Les propositions en cours d'examen au sein de mon cabinet afin d'améliorer les conditions financières des accueillantes permettront aussi, je l'espère, de mieux atteindre les objectifs fixés.

Si vous le souhaitez, Madame la Députée, je tiens les annexes chiffrées à votre disposition.

**M. le président.** – Les chiffres communiqués par Mme la ministre seront annexés au rapport de notre commission.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Je suis convaincue que le statut complet créera un véritable regain de recrutements. Les auditions nous ont appris que les accueillantes ne sont plus toutes jeunes. Ma collègue Catherine Moureaux vous avait interrogée, la dernière fois, sur ce statut complet, annoncé à l'époque par la ministre Milquet pour le 1<sup>er</sup> juillet. Si j'ai bien compris, on peut faire une croix sur cette date, mais je sais que vous y travaillez et nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

**M. le président.** – Les interpellations à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Valérie Warzée-Caverenne, intitulée «Application du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension du genre au niveau de l'opération *Bouger les lignes*», et de Mme Véronique Salvi, intitulée «Parité dans le secteur culturel», sont reportées.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de M. Olivier Destrebecq, intitulées «Pôle muséal louviérois», «Avenir du musée Keramis», «Situation du musée du Doudou», «École de la BD de Marcinelle» et «Comics Station Antwerp», et de M. Philippe Knaepen, intitulée «Emmaillotage des nourrissons», sont reportées.

Les questions orales à Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance, de Mme Magali Dock, intitulée «Intégration des nouvelles innovations dans l'industrie cinématographique en Fédération Wallonie-Bruxelles», de M. Olivier Maroy, intitulée «La culture, et ses politiques, sont des choses sérieuses» et «Projets en matière de nouvelles tech-

nologies dans nos musées à l'occasion de la Journée internationale des musées», de M. Patrick Lecerf, intitulée «Mise en place d'un véritable réseau de bibliothèques», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Biennales culturelles à Mons», de Mme Christie Morreale, intitulée «Reconnaissance des marionnettes liégeoises», et de Mme Catherine

Moureaux, intitulée «Accouchement sous eau», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 12 h 43.*

VERSION PROVISOIRE